

2022 | RAPPORT ANNUEL

Assemblée générale
du 11 mai 2023
185^e exercice



*Mutuelle
de Poitiers
Assurances*

**Votre assureur vous connaît
et pour vous, ça change tout !**

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

UNE ACTIVITÉ
DYNAMIQUE



1 385 622
CONTRATS



+12,24% depuis 2013

UNE CROISSANCE PÉRENNE

458 MILLIONS €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



+39,91% depuis 2013



UN MUTUALISME
EN MOUVEMENT

489 008
SOCIÉTAIRES



+9,64% depuis 2013

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

UN CONTACT
100%

HUMAIN



CHEZ NOUS, PAS DE PLATEAU TÉLÉPHONIQUE

UN PROFESSIONNALISME ÉTABLI

185 ans

D'EXPÉRIENCE

DE L'ASSURANCE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1,9 MILLION €
DE RÉSULTAT

UNE SOLVABILITÉ ROBUSTE

MARGE DE
SOLVABILITÉ 2 :

307%



UNE SOLIDITÉ RENFORCÉE

258 MILLIONS €
de fonds propres

1,38 MILLIARD €
TOTAL BILAN

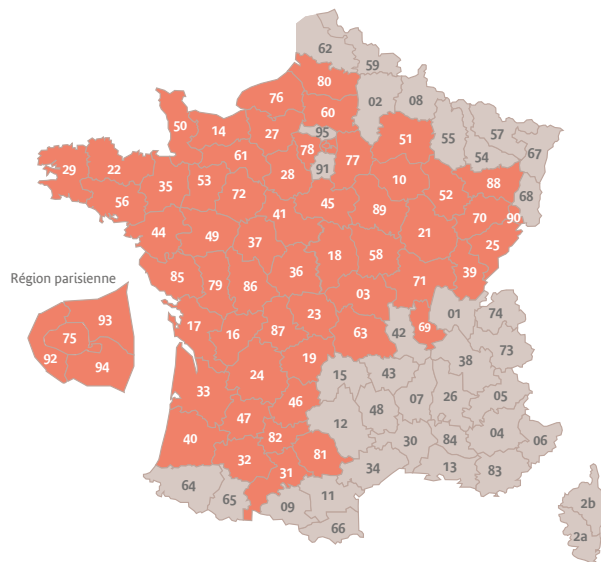
UNE GESTION EFFICACE

24,07%
DE FRAIS DE GESTION

100%
DES EMPLOIS
LOCALISÉS
EN FRANCE

1 187

PERSONNES
AU SERVICE DES SOCIÉTAIRES



311
AGENCES
RÉPARTIES SUR



59

DÉPARTEMENTS

SOMMAIRE

Gouvernance
de la Mutuelle de Poitiers Assurances

2 - 3

Lancement de Pronoé Prévoyance

4 - 7

Rapport de gestion et Rapport d'activité

- > Rapport du Conseil d'Administration / 10
- > Rapport du Directeur Général / 12
- > Affectation proposée / 20
- > Autres informations / 21

9 - 21

Charte d'Investisseur Responsable

23

Rapport des Commissaires aux Comptes

24 - 25

Résolutions

26

États Financiers

- > Compte de résultat 2022 / 28
- > Bilan 2022 / 30
- > Annexe / 32
 - > Compte technique détaillé 2022 / 38
 - > État récapitulatif des placements / 41

27 - 41

*L'esprit
mutualiste*
Bienveillance Depuis 1838
Dynamisme Convivialité
Proximité Professionnalisme

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS HONORAIRES

M Henri MARCEL,
Ingénieur Agronome (INA).

Maître Yves MUSEREAU,
Avoué Honoraire près la Cour
d'Appel de Poitiers.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX HONORAIRES

M Maxime-Henri DÉSSERT
M Olivier DÉSSERT

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation et notamment de la Directive Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales,
- du Comité juridique, de conformité et de gouvernance,
- du Comité de sélection et de rémunération.

La compétence de ces Comités a été étendue au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.



De gauche à droite :

C. Allard, M. de Vasselot, B. Moulonguet, E. Guillaumond, Gal F. Kern, E. Camus Nikitine, Gal J-M. Olivieri, Dr J. Drouineau, C. Aubin, D. de La Grandière, H. des Courtis, Me A. de Cambourg, P. de Lassée.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENT

Docteur Jacques DROUINEAU, Ancien Radiologue, Ancien Interne, Ancien Chef de Clinique, Ancien Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers.
Date de fin de mandat : 2025

VICE-PRÉSIDENT

M Bruno MOULONGUET, Ancien Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

M Christian AUBIN, Ancien Doyen et Professeur à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

ADMINISTRATEURS

Mme Donatienne de La GRANDIÈRE, Ancien Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

Général (2S) François KERN, 1^{er} Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien Directeur Général des services de la Mairie de Chantilly. Date de fin de mandat : 2027

M Patrick de LASSÉE, Président Honoraire du Tribunal de Commerce de Poitiers. Date de fin de mandat : 2027

Maître Anne de CAMBOURG, Avocat associée au barreau de Poitiers. Date de fin de mandat : 2027

M Médéric de VASSELLOT, Ancien Directeur de l'innovation des méthodes et process (OFI AM). Date de fin de mandat : 2023

ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

M Cédric ALLARD, Inspecteur Régleur au sein du service « sinistres corporels » à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat 2023

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI, Ancien Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet du Directeur Général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Date de fin de mandat : 2023

M Hervé des COURTIS, Ancien Courtier en réassurance. Date de fin de mandat : 2023.

Mme Elisabeth GUILLAUMOND, Gérante de la Société FABRIX. Date de fin de mandat : 2027

Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE, Ancienne directrice juridique de la société internationale SGD, société spécialisée dans l'industrie verrière, pharmaceutique, parfumerie/cosmétique. Date de fin de mandat : 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de la Société est exercée par Stéphane Désert qui est secondé par Anne-Sophie Fraissinet et Thierry Gallet, Directeurs Généraux Adjointes. Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Ce Comité se compose actuellement de neuf membres.



De gauche à droite : A-S. Fraissinet, E. Ballif, M. Daubelcour, M. Duflos, S. Désert, A. Rémy, E. Moreau, T. Gallet, L. Machado.

COMITÉ DE DIRECTION

Stéphane DÉSSERT
Directeur Général
Dirigeant Effectif



Anne-Sophie FRAISSINET
Directeur Financier et des risques
Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif



Thierry GALLET
Directeur Technique assurance et de l'offre de services
Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif



Marie DUFLOS
Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général



Augustin RÉMY
Directeur de l'Indemnisation et de la RSE



Emmanuel BALLIF
Directeur Commercial, digital et communication externe



Évelyne MOREAU
Directeur Organisation et Audit interne



Lionel MACHADO
Directeur de l'Informatique et des systèmes d'information



Mireille DAUBELCOUR
Directeur des Ressources humaines et communication interne



LANCEMENT DE PRONOÉ PRÉVOYANCE : la Mutuelle de Poitiers diversifie son offre de protection et devient un groupe d'assurance

Pour développer son activité, la Mutuelle de Poitiers Assurances a créé le 26 novembre 2021 une filiale, la SA Pronoé Prévoyance, qui a obtenu l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour son activité Vie et Non Vie (publication au Journal officiel le 1^{er} décembre 2022). L'année 2022 a ainsi été marquée par la poursuite des travaux de construction de notre offre Prévoyance dont la commercialisation a été lancée le 26 janvier 2023.

ÉLARGISSEMENT ET DIVERSIFICATION DE NOTRE OFFRE

Depuis sa création en 1838, la Mutuelle de Poitiers Assurances s'est toujours concentrée sur son cœur de métier en mettant en place des garanties pour couvrir les besoins grandissants des familles et des professionnels de proximité. Au fil des décennies, nous avons ainsi élargi notre offre de protection, en commençant par l'assurance incendie, puis plus largement par l'assurance des biens et des responsabilités, puis l'assurance des personnes (santé, accidents de la vie).

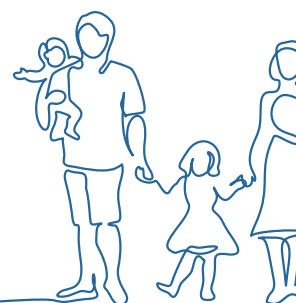
Aujourd'hui, nous démarrons notre activité d'assurance Prévoyance, une protection essentielle pour nos Sociétaires.

Avec cette diversification de nos activités d'assurance, nous avons pour objectifs de :

- > **fidéliser** davantage nos Sociétaires,
- > **poursuivre** notre développement sur le marché des professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs),
- > **conforter** notre attractivité et notre solidité.



Avec la nouvelle assurance Prévoyance, nous allons encore mieux couvrir les besoins de protection de nos assurés.



50%

des Français ne sont pas protégés en cas d'arrêt maladie*.

*Source : www.argusdelassurance.com

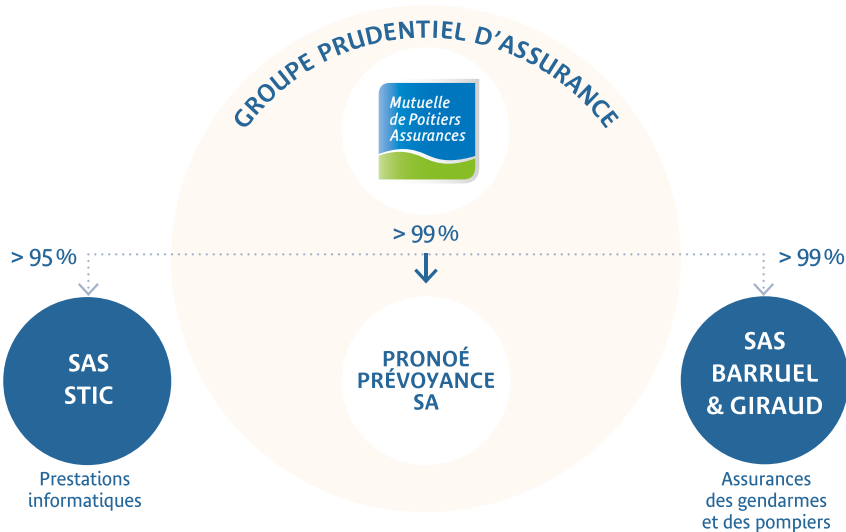
CONSTITUTION D'UN GROUPE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

Avec la création de la société Pronoé Prévoyance, la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance forment un groupe de sociétés d'assurance. L'élargissement du périmètre d'activité en intégrant une offre Prévoyance dans notre offre de protection conforte notre rôle d'assureur mutualiste au service de tous nos Sociétaires.

ORGANIGRAMME DU GROUPE CONTRÔLÉ ET PILOTÉ PAR LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Le Groupe Mutuelle de Poitiers Assurances se compose de 4 sociétés, dont 2 assurantielles, toutes situées en France.

La Mutuelle de Poitiers Assurances est la Société mère et détient la quasi-totalité de ses 3 filiales dont elle assure le contrôle.



GOVERNANCE : RÔLE PRÉPONDÉRANT D'UNE GOVERNANCE MUTUALISTE

La Mutuelle de Poitiers Assurances en tant que Société mère, assure le contrôle de sa filiale Pronoé Prévoyance.

Même si chaque société dispose de ses propres organes de gouvernance, le fonctionnement de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'objectif est de permettre une stratégie commune, un pilotage efficace des activités, une cohésion dans la gestion des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent au service des Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers Assurances.



NOTRE RAISON D'ÊTRE : TOUJOURS MIEUX PROTÉGER NOS SOCIÉTAIRES

- > **Répondre** aux nouveaux besoins d'aujourd'hui
- > **Mieux protéger** les familles et les professionnels de proximité
- > **Proposer** une gamme de protection plus globale



Depuis 185 ans, nous mettons en place des nouvelles garanties pour couvrir les besoins d'assurance des familles et des professionnels de proximité.

1838

2023

Notre offre Prévoyance : une réponse aux besoins d'aujourd'hui


Nul n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie. En cas d'arrêt de travail, pour compléter les indemnités versées par le Régime Obligatoire souvent insuffisantes, notre assurance Prévoyance couvre tout ou partie des pertes de revenus. Elle propose également à nos assurés de bénéficier, en cas d'invalidité permanente, du versement d'une rente et de percevoir, en cas de maladies redoutées, une avance sur le capital décès. Notre assurance Prévoyance intervient par ailleurs en cas de décès de l'assuré par le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat.

Aujourd'hui, grâce à notre offre Prévoyance, nous apportons donc à nos assurés et à leurs proches une solution personnalisée pour les protéger des conséquences financières à la suite d'un accident, d'une maladie ou du décès de l'assuré.

Souscrire à notre contrat Prévoyance, c'est :

- > **maintenir** son niveau de vie,
- > **préserver** les projets d'avenir de sa famille,
- > **pérenniser** son entreprise,
- > **protéger** son patrimoine.

QUATRE OFFRES* PRÉVOYANCE MODULABLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS




Pour les particuliers

ASSURANCE PRÉVOYANCE

- > Incapacité de travail
- > Invalidité permanente
- > Maladies redoutées
- > Décès toutes causes

LES +

- + Indemnité journalière forfaitaire
- + Rentes de conjoint et d'éducation
- + Avance 1^{er} frais en cas de décès...




Pour les Travailleurs Non Salariés (TNS) non Agricoles

ASSURANCE PRÉVOYANCE PRO

- > Incapacité de travail
- > Invalidité permanente
- > Maladies redoutées
- > Décès toutes causes

LES +

- + Indemnité journalière forfaitaire
- + Indemnité des frais professionnels
- + Seuil d'intervention dès 20% d'invalidité
- + Rentes de conjoint et d'éducation
- + Avance 1^{er} frais en cas de décès...




Pour les Travailleurs Non Salariés (TNS) Agricoles

ASSURANCE PRÉVOYANCE AGRI

- > Incapacité de travail
- > Invalidité permanente
- > Maladies redoutées
- > Décès toutes causes

LES +

- + Indemnité journalière forfaitaire
- + Indemnité des frais professionnels
- + Seuil d'intervention dès 20 % d'invalidité
- + Rentes de conjoint et d'éducation
- + Avance 1^{er} frais en cas de décès
- + Couverture individuelle accident agricole des aidants familiaux...



Pour tous

ASSURANCE OBSÈQUES

- > Décès toutes causes

LES +

- + Adhésion sans questionnaire médical
- + Libre choix du capital garanti jusqu'à 12 000€...

Lancement prévu pour début 2024

Les assurés bénéficient également de prestations d'assistance et de protection juridique quel que soit le niveau de protection choisi.

*Offres assurées par la Mutuelle de Poitiers Assurances, assureur du contrat collectif d'assurance de dommage et par Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, assureur des contrats collectifs d'assurance de prévoyance. Contrats collectifs souscrits par l'Association pour le Développement de la Retraite et de l'Épargne (ADREP).



**Bien conseiller,
mieux protéger !**
En apportant
une réponse
personnalisée par
nos Agents.



**NOS AGENTS DE PROXIMITÉ
MUTUELLE DE POITIERS
ASSURANCES : UN ATOUT POUR
UN CONSEIL PERSONNALISÉ
EN PRÉVOYANCE**

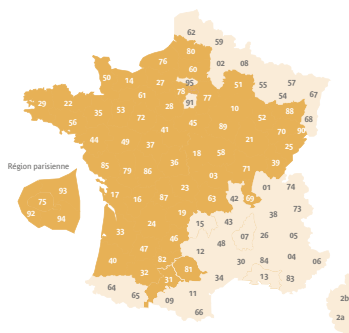
L'assurance Prévoyance est une protection essentielle dont la mise en place nécessite une découverte précise des besoins de l'assuré selon sa situation familiale, patrimoniale et professionnelle mais aussi en fonction du Régime Obligatoire ou encore de la convention collective auxquels il est rattaché.

Ainsi, une démarche conseil personnalisée, une bonne connaissance du Sociétaire et de son environnement sont indispensables à la souscription d'un contrat Prévoyance.

Nos Agents, par la relation de proximité qu'ils entretiennent avec leurs assurés, sont des professionnels de confiance, capables de détecter les besoins de protection et d'apporter une réponse adaptée.



**Un réseau de proximité
pour mieux s'occuper
des Sociétaires.**



100%
de nos Agents formés
à l'expertise Prévoyance

311
agences réparties
sur 59 départements

**UNE APPROCHE PERSONNALISÉE FIDÈLE À NOTRE ENGAGEMENT
D'ASSUREUR MUTUALISTE PROCHE DE SES SOCIÉTAIRES**

COMPRENDRE
LES BESOINS

CONSEILLER,
EXPLIQUER

APPORTER LA RÉPONSE
LA PLUS ADAPTÉE



RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Rapport
- > Fonctionnement du Conseil d'Administration
- > Thèmes abordés par le Conseil d'Administration
- > Formation des Administrateurs

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- > Synthèse de l'exercice et perspectives
- > Principaux chiffres et ratios
- > Solvabilité 2 - Marge de solvabilité
- > Activité
- > Provision d'égalisation
- > Réassurance
- > Résultats par branche
- > Gestion

AFFECTATION PROPOSÉE

AUTRES INFORMATIONS

Rapport du Conseil d'Administration



PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Jacques Drouineau

> Vue générale de l'exercice

La Mutuelle de Poitiers a connu en 2022 un exercice très exigeant en rapport avec une sinistralité climatique majeure (grêle, sécheresse ...).

Celle-ci s'est confrontée à un contexte économique inflationniste responsable d'une majoration significative du coût de réparations des sinistres.

En dépit de cette mauvaise conjoncture, la Mutuelle de Poitiers peut afficher un résultat d'exercice net de près de 1,9 M€.

Ceci est le résultat :

- d'une bonne gestion technique et financière soutenue par la provision d'égalisation régulièrement abondée lors des précédents exercices,
- d'une gestion des risques efficace et protectrice confortée en 2022 par l'intervention importante de la réassurance,
- du fort engagement de chacun des acteurs de la Mutuelle de Poitiers notamment dans la gestion des nombreux sinistres.

> Évolution de l'activité et évolution financière

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 4,43% malgré les difficultés qui viennent d'être évoquées.

Le nombre des contrats est en progression par rapport à 2021 et se situe à 1.385.622 contrats pour un nombre de sociétaires de 489.008, lui aussi en augmentation.

Ces chiffres attestent de la fidélité des sociétaires, chacun étant titulaire en moyenne de 2,83 contrats.

Ils démontrent aussi le dynamisme sans faille des agences.

Les difficultés exceptionnelles de l'exercice 2022 n'ont pas mis en péril les fonds propres qui, au contraire, ont encore pu être alimentés.

Du point de vue des exigences des SCR (taux de couverture du capital de solvabilité requis) et MCR (taux de couverture du capital minimum requis) la solvabilité de l'entreprise demeure à un niveau très satisfaisant.

Les résultats de l'exercice ont pu être obtenus par le biais d'un suivi très vigilant et avisé :

- du niveau des cotisations pour faire face aux engagements,
- du suivi de la sinistralité pour en assurer la maîtrise,
- de la gestion financière rendue plus complexe compte tenu de la volatilité des marchés et de la période inflationniste en cours,
- de la gestion des risques, particulièrement le suivi du risque de non-conformité, pour lequel nous avons renforcé nos actions et les moyens déployés pour toujours mieux satisfaire aux exigences réglementaires. Nous portons également une forte attention à la protection des données notamment face au risque de cyber-attaque.

Les nouveaux locaux pour l'extension du siège social ont été effectivement mis en service en 2022 optimisant les différentes activités qui s'y déploient.

On note en particulier que des locaux sont dédiés entre autres à la formation des nouvelles recrues (agents, salariés du siège...) et à la formation continue.

L'utilisation de ces nouveaux locaux aura été particulièrement précieuse lors de la formation nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux contrats dans le secteur de la prévoyance.

La construction de notre offre prévoyance a en effet connu son aboutissement à la fin de l'année 2022 par l'obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Régulation. Cette mise en place a nécessité de forts investissements humains et financiers dont il faut féliciter tous ceux et celles qui y ont contribué sous l'impulsion de la Direction Générale. Avec le lancement de Pronoé Prévoyance, la Mutuelle de Poitiers élargit son offre de protection et devient un Groupe d'assurance. Cette nouvelle activité marque un virage pour la Mutuelle de Poitiers qui poursuit sa diversification pour la satisfaction de ses Sociétaires.

Le Conseil d'Administration et ses comités spécialisés ont suivi de près la mise en œuvre de ce projet et notamment tous les travaux relatifs au dossier d'agrément. Plus globalement, les membres du Conseil d'Administration se montrent très attentifs aux différentes orientations prises à la Mutuelle de Poitiers et particulièrement à l'examen des politiques et rapports réglementaires qui sont abordés tout au long de l'année au sein des Conseils.

Afin d'assurer avec efficacité leurs rôles, la Mutuelle de Poitiers propose à ses administrateurs des sessions régulières de formation compte tenu des évolutions incessantes de l'activité.

> Conclusion

Impactés par une année à risques exceptionnels, les résultats de l'année 2022 restent équilibrés et encourageants.

Ils exigent d'envisager la poursuite de la croissance de la Mutuelle de Poitiers en prenant la mesure des nouveaux défis économiques mais aussi climatiques et sociaux.

Il appartient à tous les acteurs de la Mutuelle de Poitiers d'en être pleinement conscients dans les agences, comme au siège sans pessimisme ou résignation mais au contraire avec espérance et détermination.

J'ai eu le privilège d'être acteur du Conseil d'Administration pendant plus de 25 ans dont les 6 dernières années en qualité de Président. Cette année marque la fin de ce parcours qui m'a tellement apporté.

J'ai été témoin depuis toutes ces années et sous l'égide de plusieurs Directeurs Généraux de l'attachement de la Direction à la solidité d'une entreprise autonome, ancrée à Poitiers et rayonnant de plus en plus largement.

Je rends hommage ici à Maxime-Henri Désert, à Olivier Désert et bien entendu à Stéphane Désert qui a repris le flambeau dans la force de l'âge avec un savoir-faire déjà très affirmé.

Je le remercie tout particulièrement pour avoir permis entre nous des échanges cordiaux et perspicaces.

A l'occasion des pré-conseils avec le Directeur Général, l'équipe de direction et les membres des différents services de l'entreprise, j'ai découvert dans sa complexité et son sérieux la quintessence du service et de la mission d'une société d'assurance spécifique car mutuelle.

Je ne saurais passer sous silence la cordialité des liens qui unissent tous les membres du Conseil d'Administration autorisant des débats constructifs et francs dans une ambiance que l'on peut qualifier d'amicale.

Je sais que le Conseil d'Administration et ses membres restent déterminés à poursuivre leur travail de soutien et de réflexion afin que la Mutuelle de Poitiers demeure une figure exemplaire du secteur de l'assurance mutualiste.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois sauf au mois d'août. Au cours de l'année 2022, le Conseil s'est réuni douze fois, dont deux fois en avril, avec un taux de participation de 95%.

Les ordres du jour sont suffisamment complets pour permettre aux Administrateurs d'exercer leur contrôle et comprennent une partie délibérative et une partie informative. Les Administrateurs, convoqués au moins 8 jours avant la date du Conseil, ont connaissance de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission. Ces informations leur sont adressées avec les convocations ou remises en séance. Chaque Administrateur dispose le jour du Conseil d'un dossier comportant les éléments qui permettent, après délibération, d'alimenter le registre du Conseil.

THÈMES ABORDÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'Administration en 2022 ont été les suivants :

1- Vie économique, situation financière et comptable, réassurance, gestion des risques

- Politique de placement,
- Transactions immobilières,
- Programme de réassurance,
- Arrêté des comptes,
- Rapports réglementaires (rapport régulier au contrôleur, rapport sur la solvabilité et la situation financière, rapport ORSA...),
- Gestion des risques, contrôle interne, conformité, audit interne et Solvabilité 2,
- Situation financière,
- Suivi de la création par la Mutuelle de Poitiers de sa filiale de prévoyance, Pronoé Prévoyance (demande d'agrément à l'ACPR, gouvernance, Statuts, règlement intérieur du Conseil d'Administration, ...).

2- Organisation de la Société, activités

- Budget annuel prévisionnel,
- Plan d'action commerciale,
- Évolution des cotisations,
- Suivi du développement et de la sinistralité,
- Réorganisation d'agences,
- Suivi de la création par la Mutuelle de Poitiers de sa filiale de prévoyance, Pronoé Prévoyance (gouvernance, produits distribués...).

3- Vie sociale

- Politique sociale et salariale,
- Organisation de l'Assemblée Générale.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 29 de nos statuts, une formation est proposée par la Mutuelle de Poitiers aux Administrateurs dans leur première année d'exercice. La dernière session de formation initiale s'est tenue le 7 juillet 2020, avec au programme, les fondamentaux de l'assurance (comprendre les grands principes de l'assurance), la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle (comprendre les rôles et responsabilités des administrateurs, le fonctionnement comptable et financier (comprendre la comptabilité d'assurance et la solvabilité de l'entreprise), la réassurance (comprendre les enjeux de la réassurance pour la Mutuelle de Poitiers). Une nouvelle session de formation initiale sera organisée en 2023.

En outre, et conformément aux recommandations professionnelles en matière de gouvernance, nous poursuivons des séances de formation et d'information au-delà de ce que la réglementation prévoit. Ainsi, le 9 juin 2022, une formation sur le thème de la « transformation dans l'assurance » a été proposée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Cette formation a été animée par le Directeur Général de France - Innovation, missionné par le Cabinet Eliza Formation by Ifpass. Puis, le 8 décembre 2022, une nouvelle formation a été proposée aux membres du Conseil d'Administration en deux temps. La première partie a porté sur les « investissements financiers » (actualités, durabilité, organismes de placements collectifs, diversification) et a été dispensée par un Expert externe en finance et banque de gestion missionné par le Cabinet Eliza Formation by Ifpass. La seconde partie portait sur la présentation et l'analyse de tableaux de bord de pilotage de l'activité de l'entreprise et a été dispensée par le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances et par le Responsable des données et du pilotage statistique de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

La fréquence des séances du Conseil d'Administration (11 par an), la variété des thèmes abordés et la qualité de l'information délivrée, contribuent également à la qualité et à l'efficacité des travaux du Conseil.

Rapport du Directeur Général



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Stéphane Désert

> Activités et résultats : un exercice 2022 en demi-teinte

Après plusieurs années globalement favorables pour l'entreprise malgré le contexte pandémique et ses conséquences, un développement commercial et des résultats techniques et financiers satisfaisants, nous ayant permis de verser durant 3 années consécutives une ristourne de cotisations à nos Sociétaires, renforcer de façon significative nos fonds propres et doter notre provision d'égalisation et ainsi conforter la solidité de notre entreprise, nous avons fait face en 2022 à un exercice qui s'est montré particulièrement complexe. L'exercice 2022 a effectivement été marqué d'une part, par de fortes tensions sur le plan géopolitique, ayant généré un niveau d'inflation historiquement élevé et de nombreuses volatilités notamment financières et d'autre part, par une sinistralité climatique majeure qui a frappé de nombreux territoires en France. Ces événements ont impacté les coûts des sinistres et les coûts de fonctionnement de l'entreprise qui restent cependant maîtrisés.

L'exercice 2022 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

Au regard de ce contexte, nous avons su gérer avec efficacité ce fort niveau de sinistralité tout en poursuivant la dynamique de l'entreprise, celle-ci affichant une progression de son développement et des résultats globalement équilibrés.

L'exercice est principalement caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 457,5 M€ en évolution de +4,43%, en ligne avec le budget annuel et marquant une **évolution globalement dynamique** dans l'ensemble des branches d'assurance.
- Une **sinistralité importante** et fortement dégradée, marquée par :
 - un contexte de sinistralité climatique avec des événements majeurs en grêle et en sécheresse :
 - ✓ quatre événements grêles d'intensité forte pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 79,6 M€,
 - ✓ une sécheresse historique provisionnée à hauteur de plus de 28,5 M€ en brut de réassurance,
 - un contexte de hausse soudaine de l'inflation ayant pour conséquences une forte hausse des indemnités particulièrement en automobile et en dommages aux biens,
 - des S/C brut de réassurance élevés en 2022 en dommages automobiles, en dommages aux biens des particuliers et en Catastrophes Naturelles qui entraînent une dotation de la provision pour risques en cours de près de 11 M€,
 - une intervention importante de nos programmes de réassurance permettant de préserver le résultat technique.
- Une **reprise nette de la provision d'égalisation** à hauteur de 6,5 M€, le montant global de la provision d'égalisation restant à un niveau historique élevé (76 M€).

- **Des frais généraux qui restent maîtrisés** (un ratio de 24,07% du chiffre d'affaires) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos outils, l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux lourdes exigences réglementaires.

- **Un environnement financier marqué par une forte volatilité** sur les marchés de taux et des actions en raison des tensions géopolitiques, des pressions inflationnistes et du changement brutal de la politique monétaire des banquiers centraux. Malgré ce contexte difficile, le résultat financier s'est inscrit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (retraité d'un dividende exceptionnel en 2021).

L'activité 2022 de l'entreprise, marquée par le contexte géopolitique, économique et social, se caractérise également par :

- Une **activité commerciale dynamique** dans toutes les branches, favorisée par notre positionnement d'assureur de proximité, accentuée en 2022 avec l'ouverture de 5 agences.

- Une activité d'entreprise marquée par la **mise en œuvre de nouveaux projets** (lancement de l'offre Multi-Mobilités récompensée par l'Argus d'Or, mise en œuvre progressive de la GED des flux entrants, amélioration des fonctionnalités de l'espace perso...) témoignant de l'esprit d'innovation et de dynamisme régnant au sein de l'entreprise.

- **Les travaux d'extension et de modernisation du Siège Social.** Le siège social s'étend à présent sur près de 10 000 m² après la construction de 3 650 m². Les bâtiments existants ont fait l'objet d'une rénovation. Ces travaux contribuent à offrir de meilleures conditions de travail, des outils plus modernes dans un environnement préservé ; l'ensemble renforçant l'attractivité de la Mutuelle de Poitiers pour ses salariés.

- **L'obtention de l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour l'activité vie et non vie de la SA Pronoé Prévoyance**, notre filiale, (publication au Journal officiel le 1^{er} décembre 2022) et le lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance (Lot 1) le 26 janvier 2023 marquent une étape historique pour la Mutuelle de Poitiers qui devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et diversifie son offre de services pour mieux protéger ses Sociétaires.

En synthèse, après plusieurs exercices largement bénéficiaires, le résultat de l'exercice 2022 de près de 1,9 M€ permet un renforcement de nos fonds propres à hauteur de 2,3 M€. Nos fonds propres ainsi portés à près de 258 M€ assurent un fort niveau de solidité de l'entreprise.

> Perspectives : l'horizon mutualiste de long terme, facteur de sérénité et de confiance en l'avenir

■ Esprit de service

Le contexte actuel marqué par les tensions sociales en France nous conforte dans notre stratégie d'assureur de proximité ancré dans les territoires au service de nos Sociétaires. **L'esprit de service qui anime toutes les forces de l'entreprise** du Siège Social et du réseau d'agences permet d'accompagner au plus près les demandes de nos Assurés et de leur apporter les protections d'assurance personnalisées, en cohérence avec leurs besoins : bien les assurer parce que bien les connaître est une marque de fabrique pour la Mutuelle de Poitiers. Nous poursuivons ainsi notre politique d'implantation de nouvelles agences de proximité pour rester proches des sociétaires, nos agences bénéficiant de larges délégations de gestion contribuant à l'efficacité et à la qualité du service.

■ Amélioration continue des fondamentaux

Nous poursuivons également nos investissements visant à **améliorer nos fondamentaux de gestion** en veillant à ajuster périodiquement nos produits d'assurance aux besoins des assurés et à être présents et efficaces au moment de la survenance du sinistre. Nous sommes également toujours attentifs à l'amélioration de nos processus de gestion, à les rendre plus fluides permettant d'accroître notre réactivité pour répondre plus rapidement aux diverses demandes de nos Assurés.

■ Gestion des risques et leur prévention

Face à la recrudescence des risques, nous poursuivons nos efforts pour promouvoir **les actions de prévention** à l'égard de nos Assurés, dans le but d'éviter le sinistre à chaque fois que possible. Cette mission de prévention des risques en assurance dommage ou de personnes reste au cœur de notre métier d'assureur.

Plus globalement nous restons attentifs aux nombreux **facteurs de risques** qui peuvent affecter l'activité de l'entreprise particulièrement dans le contexte géopolitique, économique et social actuel qui perdure. Nous restons bien sûr vigilants à ses effets économiques et sociaux ainsi qu'aux autres facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités. Face à la recrudescence des normes réglementaires générant une augmentation du risque de non-conformité et dans l'objectif de toujours mieux limiter notre exposition à ces risques, nous avons procédé à un renforcement des équipes au sein de la Direction Juridique et Conformité et plus globalement nous nous attachons à conforter les éléments de maîtrise des risques de non-conformité (documentation, outils, formation...). Notre dispositif de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT) qui a fait l'objet d'un contrôle sur place par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a nécessité un renforcement à la suite des insuffisances constatées. Le plan d'action mis en œuvre au sein de l'entreprise doit permettre de répondre totalement aux exigences en la matière.

■ Adaptation au changement climatique et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Face aux enjeux climatiques, nous mettons en œuvre des actions visant à la protection de notre environnement en agissant de la manière la plus concrète possible sur nos modes de consommation mais aussi sur la qualité de nos investissements financiers ou sur les méthodes d'indemnisation des sinistres en privilégiant lorsque cela est possible celles qui sont éco-responsables.

La mise en œuvre d'**une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** structurée a pour objectif de satisfaire aux exigences réglementaires en la matière mais au-delà de continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde meilleur, plus durable, plus responsable et plus respectueux de l'environnement, en cohérence avec nos valeurs mutualistes.

Cette démarche doit nous amener à évaluer nos pratiques sur la base des **trois piliers qui fondent la RSE** : le pilier environnemental, le pilier social et le pilier relatif à notre gouvernance.

Le pilier environnemental doit permettre d'évaluer comment nos pratiques participent à l'atténuation du changement climatique et exposer les modes d'adaptation de l'entreprise à ce changement.

Le pilier social doit nous conduire à interroger nos pratiques en matière de conditions de travail, de dialogue social, d'équité et d'inclusivité afin de favoriser mieux encore la durabilité de notre entreprise par son attractivité envers les salariés.

Le pilier relatif à la gouvernance doit permettre d'évaluer le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise concernant les questions de durabilité.

Notre engagement mutualiste et les valeurs d'entreprise qui fondent notre raison d'être nous conduisent déjà à mettre en œuvre des pratiques répondant à ces trois piliers. Nous accentuerons nos efforts pour être encore plus vertueux dans la mise en œuvre de cette démarche qui a pour finalité globale d'apporter notre pierre à l'édifice dans la construction d'un monde plus durable et d'accroître l'attractivité de la Mutuelle de Poitiers.

■ Elargissement de notre gamme de services aux Assurés

Le déploiement de notre **nouvelle offre d'assurance prévoyance** constitue une opportunité formidable pour l'avenir, la Mutuelle de Poitiers devenant un groupe d'assurance avec la mise en œuvre de sa filiale Pronoé Prévoyance. **Le 26 janvier 2023 est une date historique pour l'entreprise**, celle du démarrage de la commercialisation de cette nouvelle offre. Tous les acteurs de l'entreprise sont mobilisés pour présenter à nos Assurés une solution d'assurance personnalisée pour les protéger des conséquences financières à la suite d'un accident, d'une maladie ou d'un décès et protéger ainsi leur patrimoine et leurs projets d'avenir.

Forte de ses 185 ans, la Mutuelle de Poitiers poursuit ainsi son chemin grâce à la confiance de ses Sociétaires. Au fil des décennies, l'entreprise a su montrer sa capacité à traverser les cycles économiques, les crises et à s'adapter à son environnement. Par essence Mutualiste et par construction au fil des années, le modèle de la Mutuelle de Poitiers s'inscrit ainsi implicitement dans la notion de durabilité. Face au dictat de l'instantanéité, **l'horizon de long terme** sur lequel se positionne la Mutuelle de Poitiers offre de belles perspectives.



PRINCIPAUX CHIFFRES ET RATIOS

PROGRESSION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	2022*	Rappel* 2021
• Chiffre d'affaires _____	4,43%	6,21%
• Nombre de contrats _____	1,38%	2,38%
• Capitaux propres et réserves après affectation _____	0,90%	6,30%
• Produits nets des placements alloués _____	-12,56%	34,97%
• Commissions et autres charges _____	5,82%	4,00%
dont : Frais informatiques _____	18,85%	20,24%
• Provisions de cotisations _____	0,64%	3,32%
• Provisions de sinistres (nets de recours) _____	12,52%	4,09%
• Ensemble des provisions techniques nettes de réassurance _____	5,68%	4,86%

RATIOS PROPRES À L'EXERCICE

• Ratio combiné brut (sinistres + frais de chargement / cotisations émises) _____	113,10%	90,73%
• Ratio combiné net de réassurance _____	104,84%	93,21%
• Commissions et autres charges / chiffre d'affaires _____	24,07%	23,75%
dont : frais informatiques / chiffre d'affaires _____	2,57%	2,26%
• Coût net de la réassurance / chiffre d'affaires _____	-8,62%	2,97%
• Produits financiers nets alloués / chiffre d'affaires _____	4,18%	5,02%
• Produits financiers nets totaux / placements _____	2,86%	2,95%
• Résultat technique / chiffre d'affaires _____	-0,42%	4,71%
• Provisions techniques / chiffre d'affaires _____	225,15%	215,93%
• Fonds propres après affectation / chiffre d'affaires _____	56,38%	58,36%
• Rentabilité (Alimentation des Fonds Propres / F.P. n-1) _____	0,90%	6,30%
• Part des cessionnaires dans les provisions techniques _____	14,32%	11,73%

ACTIVITÉ

	2022*	Rappel* 2021
• Nombre de Sociétaires _____	489 008	484 632
• Nombre de contrats _____	1 385 622	1 366 820
• Nombre de contrats par Sociétaire _____	2,83	2,82
• Nombre de salariés du Siège Social _____	294	269
• Nombre d'Agents Généraux _____	249	246
• Nombre d'Agences salariées _____	19	19
• Nombre de points de vente _____	311	306
• Nombre de contrats gérés par salarié du siège _____	4 713	5 081

ENCAISSEMENT : RÉPARTITION DES BRANCHES

• Véhicules à moteur _____	39,36%	39,85%
• Dommages aux biens et catastrophes naturelles _____	31,25%	31,19%
• Dommages corporels _____	25,65%	25,32%
• Risques divers et acceptations _____	3,74%	3,64%

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

	Débit	Crédit
Net affecté aux sinistres et provisions techniques et de ristourne	88,23%	100,00% Cotisations
Commissions et frais généraux	24,07%	
Réassurance	-8,62%	
Alimentation des fonds propres	0,50%	4,18% Produits financiers nets alloués
	104,18%	104,18%

* Chiffres au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Net affecté aux sin et prov sin + réassurance = 79,61%

SOLVABILITÉ 2 - MARGE DE SOLVABILITÉ

La Directive Solvabilité 2 fixe le cadre réglementaire des sociétés d'assurance et de réassurance en matière de solvabilité.

Cette Directive se décline en trois niveaux d'exigences (3 piliers) :

- une évaluation quantitative des risques déterminant un besoin en capital (pilier I),
- des exigences qualitatives de gouvernance d'entreprise axées sur le contrôle des risques (pilier II),
- une plus grande formalisation dans les informations communiquées aux autorités de contrôle et au public (pilier III).

Pour les calculs du SCR et du MCR, la Mutuelle de Poitiers a retenu la Formule Standard et les différents calculs sont réalisés en interne au sein de la Direction Financière et des Risques.

Les fonds propres retenus pour la couverture du SCR, 619 millions d'euros, comportent les fonds propres de base appelés TIER 1 (Fonds d'établissement et Réserve de réconciliation) à hauteur de 591 millions d'euros et les fonds propres auxiliaires, appelés TIER 2 et agréés par l'ACPR, constitués du rapport de cotisations à hauteur de 28 millions d'euros en 2022.

Les fonds propres retenus pour la couverture du MCR sont les seuls fonds propres de base, TIER 1.

Résultats des calculs au 2 mars 2023 sur les comptes 2022

SCR Capital de solvabilité requis	202 M €
MCR Capital minimum requis	67 M €
Taux de couverture du SCR par les éléments constitutifs selon les normes Solvabilité 2	307% (293% sans Tier 2)
Taux de couverture du MCR par les éléments constitutifs selon les normes Solvabilité 2	878%

Rapport du Directeur Général

ACTIVITÉ

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Dans un contexte géopolitique, économique et social délicat, notre développement commercial s'est maintenu dans une bonne dynamique porté par une stabilisation des résiliations, malgré une baisse de 7% des affaires nouvelles par rapport à 2021. Ce qui porte le solde net à près de 19.000 contrats en 2022.

Notre activité a été soutenue notamment par la branche assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs) mais également des assurances « protection des accidents de la vie ». La réforme sur la résiliation à tout moment des contrats santé reste bénéfique pour la Mutuelle de Poitiers, portant notre production nette dans cette branche à 6.400 contrats. Le ralentissement des transactions immobilières constaté depuis l'été 2022 associé à une forte baisse du marché du véhicule neuf et d'occasion a contribué à une contraction de notre activité sur nos branches automobile et dommages aux biens tout en maintenant une production nette de plus de 10.000 contrats pour ces deux branches.

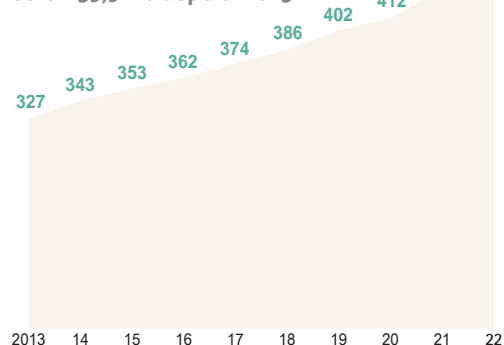
Dans une perspective de fidélisation de nos Sociétaires, nous avons poursuivi la politique de multi-équipement de nos assurés pour optimiser leur budget assurance, mais également en innovant avec la sortie d'un nouveau contrat Multi-Mobilités afin de répondre au développement des nouvelles mobilités comme les trottinettes, les vélos à assistance électrique... qui génèrent de nouveaux risques. Ce contrat a d'ailleurs été primé de l'Argus d'Or de l'Innovation dans la catégorie « Dommages des particuliers » en 2022.

Sur les marchés professionnel et agricole, nous avons continué à déployer des offres commerciales pour conquérir de nouveaux Sociétaires mais également mieux fidéliser nos assurés en portefeuille avec la sortie d'un programme de « Fidélité Pro ».

Notre communication externe est restée présente durant toute l'année sur les médias TV et radio en portant nos messages de proximité et d'assureur à visage humain grâce à nos spots réalisés avec des acteurs de la Mutuelle de Poitiers. Par ailleurs, une communication spécifique par le biais d'affichage urbain a été diffusée lors du premier trimestre 2022 pour valoriser la ristourne de cotisations réalisée sur l'ensemble des contrats de nos Sociétaires au titre de l'exercice 2021.

L'ÉVOLUTION GLOBALE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires en millions d'euros
soit + 39,91% depuis 2013



Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 est de 457 515 118€, en augmentation de 4,43% par rapport à 2021.

Cette augmentation du chiffre d'affaires, dans un contexte de morosité économique au second semestre, est liée à l'évolution des cotisations pour faire face aux sinistres, aux charges et au développement dynamique des contrats et plus particulièrement dans la branche Assurances de personnes.

Depuis 2013, ce chiffre d'affaires est passé de 327 millions d'euros à 458 millions d'euros, soit 39,91% de plus grâce à un développement régulier et dynamique des contrats et à l'évolution des cotisations à chaque fois que nécessaire prenant en compte

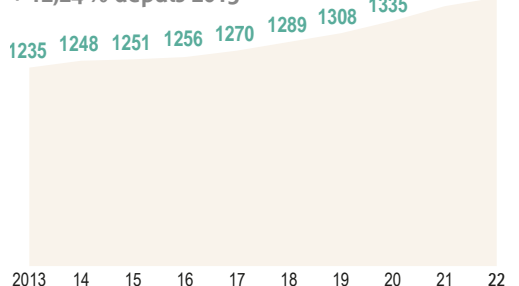
l'inflation du coût des réparations, des dommages corporels et des soins, et la dégradation de la sinistralité climatique.

Ce développement a été effectué dans le cadre d'une politique de souscription prenant en compte le nécessaire équilibre des résultats pour la pérennité de notre Mutuelle d'Assurances.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ET DE SOCIÉTAIRES

L'augmentation du nombre de contrats (+ 12,24% depuis 2013) est un facteur important de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Nombre de contrats en milliers
+ 12,24% depuis 2013



2013 14 15 16 17 18 19 20 21 22

Ils atteignent 1.385.622 à la fin 2022 contre 1.366.820 à la fin de 2021. Les contrats en portefeuille se répartissent ainsi :

- ▶ 511.777 en dommages aux biens (+ 1,15%)
- ▶ 41.294 en construction et autres responsabilités spécifiques (+ 0,66%)
- ▶ 508.828 en automobile (+ 0,96%)
- ▶ 323.723 en assurances de personnes (+ 2,49%) dont :
 - 112.245 en santé individuelle dont 6.446 en Parcours Hospi,
 - 2.453 en santé collective,
 - 209.025 en dommages corporels dont 1.420 Multi-Mobilités.

Pour l'exercice 2022, ce sont 160.211 affaires nouvelles et 18.802 contrats nets supplémentaires qui ont enrichi notre portefeuille, représentant 1,38% de croissance.

Les assurances de personnes ont connu à nouveau en 2022 un développement soutenu notamment par les contrats santé individuels avec un solde net de plus de 4.100 contrats.

Notre offre Parcours Hospi connaît un développement à nouveau significatif en 2022 avec un solde net de plus de 2.100 contrats.

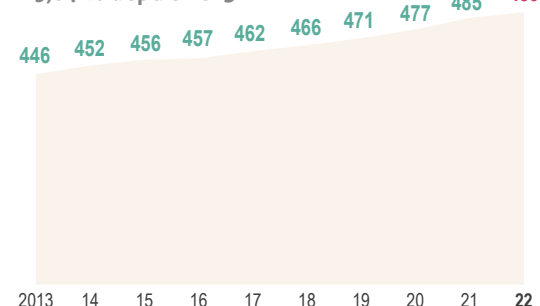
Par ailleurs, les assurances des protections des accidents de la vie (garantie des accidents de la vie, et Premium) connaissent une production plus importante qu'en 2021 avec un solde net de 3.807 garanties. A noter par ailleurs, le satisfaisant lancement de notre offre Multi-Mobilités avec 1.420 contrats à fin 2022.

Le nombre des Sociétaires est, au 31 décembre 2022, de 489 008, en évolution de 0,9% par rapport à l'année 2021 et de 9,64% depuis 2013.

Chaque Sociétaire a souscrit en moyenne 2,83 contrats contre 2,82 contrats en 2021. C'est un indicateur de la fidélité de notre sociétariat, dans la ligne de notre politique du « Sociétaire complet ».

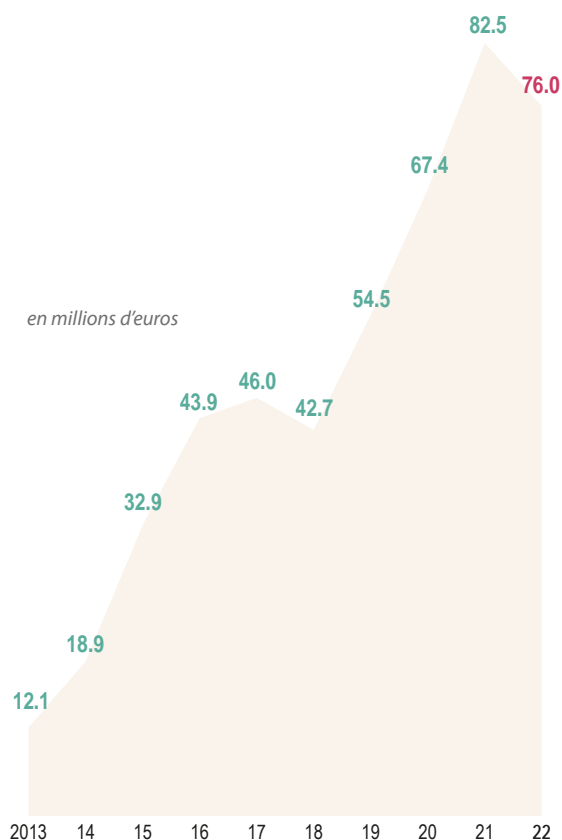
Nombre de Sociétaires en milliers

+ 9,64% depuis 2013



2013 14 15 16 17 18 19 20 21 22

PROVISION D'ÉGALISATION



Ce mécanisme permet de nous protéger contre la survenance d'évènements catastrophiques (évènements naturels notamment) qui ne manquent pas de se produire et d'étaler dans le temps leur coût. Comme les évènements climatiques l'ont montré ces dernières années, la provision d'égalisation vient épauler notre programme de réassurance.

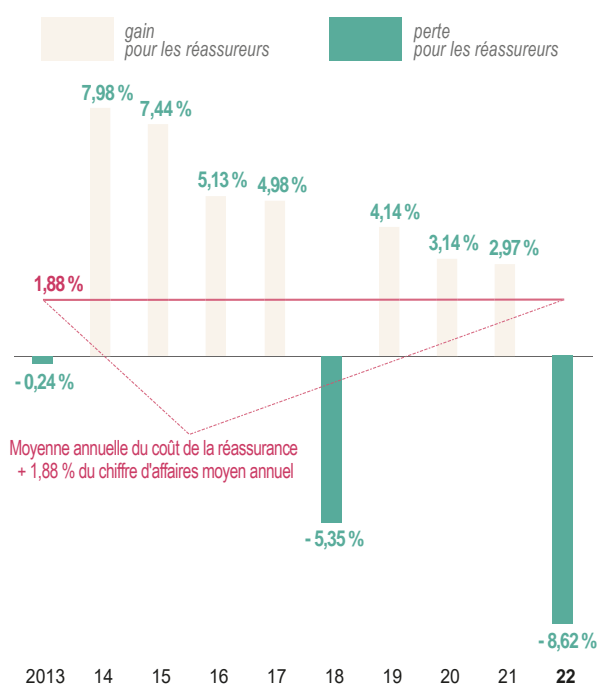
Année après année, en fonction des possibilités offertes par les résultats et la réglementation, la provision d'égalisation a été régulièrement alimentée ou reprise.

En 2022, les résultats techniques dus notamment à la survenance d'évènements climatiques majeurs dans la branche tempête ont conduit à une reprise nette de la provision d'égalisation à hauteur de 6,5 millions d'euros.

Au total la provision d'égalisation au bilan à fin 2022 est de 76 millions d'euros contre 82,5 millions d'euros à fin 2021.

Dans les prochaines années, en fonction des possibilités offertes, nous poursuivrons son alimentation, nécessaire à notre solidité financière et à notre politique de réassurance.

RÉASSURANCE



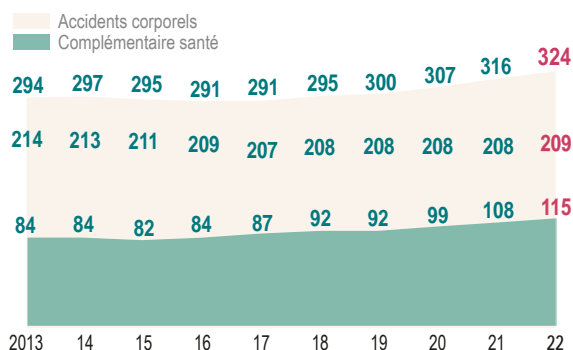
La réassurance figure parmi les outils de gestion des risques que nous utilisons pour réduire les risques d'assurance et la volatilité des résultats, stabiliser le niveau de solvabilité ou encore améliorer notre résistance aux catastrophes et de faire face ainsi aux sinistres exceptionnels, notamment évènements naturels et corporels automobiles.

En 2022, la réassurance présente une perte de 39,4 millions d'euros pour nos réassureurs, contre un gain de 13 millions d'euros en 2021.

Sur 10 ans, le résultat de la réassurance, est positif pour nos réassureurs et représente, pour la Mutuelle de Poitiers un coût moyen de 1,88% rapporté à notre chiffre d'affaires moyen sur la même période.

RÉSULTATS PAR BRANCHE

ASSURANCES DE PERSONNES - DOMMAGES CORPORELS



Cette branche concerne d'une part les contrats complémentaire santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 323.723 et le chiffre d'affaires de 117,4 millions d'euros, soit 25,65% de notre chiffre d'affaires total, en progression de 5,79% par rapport à 2021.

• Complémentaires santé :

Les cotisations atteignent 96,7 millions d'euros, soit 21,14% de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 6,74% par rapport à 2021. La branche santé est composée des contrats santé individuels et contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaire santé individuels, les contrats Indemnité Journalière et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2022 est de 112.245 en hausse de 5,86% par rapport à 2021. Cette croissance est principalement liée à la progression des contrats complémentaires santé individuels due à la compétitivité de notre offre santé et aux actions menées par nos Agents qui nous ont permis de souscrire plus de nouveaux contrats. Cette croissance est aussi due au succès de notre contrat Parcours Hospi lancé en 2021 destiné à accompagner l'assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet plus de 2.100 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2022 pour un total de 6.446 contrats à fin 2022.

Le nombre de contrats Indemnité Journalière est de 5.363 en 2022 avec un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités journalières sont stables par rapport à 2021.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de 5,27 millions d'euros. Ce résultat tient compte d'une évolution des cotisations contenue et d'une sinistralité favorable du fait d'une reprise des soins post Covid plus faible qu'attendue et notamment en soins hospitaliers.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2022 est de 2.453 en hausse par rapport à 2021 de 7,82%. Ce développement reste honorable dans un contexte concurrentiel et d'évolution d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche est de 64 000 euros.

• **Les assurances accidents :** elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » et « Premium Accidents », les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...) et de notre nouveau contrat Multi-Mobilités dont la commercialisation a démarré en décembre 2021.

Les cotisations atteignent 20,7 millions d'euros, en hausse de 1,55% par rapport à 2021, et représentent 4,52% de notre chiffre d'affaires total en 2022.

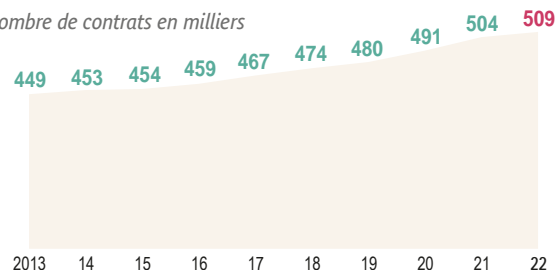
Le nombre de contrats fin 2022 est de 209.025 en hausse par rapport à 2021 de 0,71%. Cette hausse est notamment liée au lancement de l'offre Multi-Mobilités dont le nombre de contrats est de 1.420 fin 2022 permettant de compenser la baisse résultant du transfert des contrats « assurance du conducteur » vers une garantie désormais incluse dans le contrat auto.

On constate un développement toujours significatif du nombre de contrats garantie accidents de la vie. Fin 2022, 64 423 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 92 103 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Ce sont ainsi 1 900 Sociétaires de plus qu'en 2021 qui bénéficient de cette protection indispensable en cas d'accidents de la vie privée. Chaque année, 20 000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 5 fois plus que sur la route ; c'est la première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans (source « Assurance Prévention »).

Le résultat de cette branche ressort en gain favorable de 3,67 millions d'euros avec une sinistralité plus élevée en 2022 après une année 2021 plus favorable dans le cadre des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19.

ASSURANCES AUTOMOBILES

Nombre de contrats en milliers



Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 180,1 millions d'euros, en hausse de 3,15% par rapport à 2021 avec un développement de 0,96% du nombre de contrats.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2022 est de 508.828 en progression de 13,28% depuis 2013.

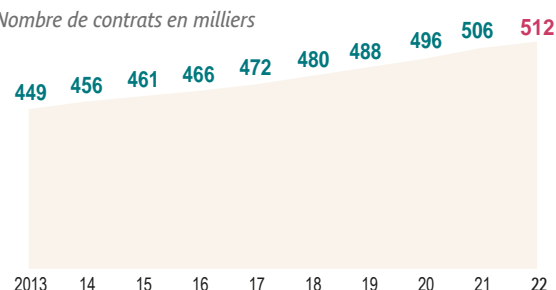
Les assurances automobiles représentent 39,36 % de notre chiffre d'affaires total, contre 39,85% en 2021.

La sinistralité a été très fortement impactée par les événements climatiques exceptionnels (grêles de printemps et d'été) et par la forte augmentation du coût des réparations automobiles dans un contexte d'inflation élevée.

Le résultat technique de cette branche ressort déficitaire de 11,1 millions d'euros.

ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, CATASTROPHES NATURELLES ET PROTECTION JURIDIQUE

Nombre de contrats en milliers



Le nombre des contrats en vigueur fin 2022 est de 511.777, en progression de 1,15% par rapport à 2021 et de 13,90% depuis 2013.

Le chiffre d'affaires 2022, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 143 millions d'euros, en progression de 4,6%.

GESTION

Ces branches représentent 31,25% du chiffre d'affaires contre 31,20% en 2021. La sinistralité a été très fortement impactée par les événements climatiques exceptionnels (grêles de printemps et d'été, sécheresse) pour lesquels la réassurance est intervenue de manière très significative, avec une augmentation du coût moyen des réparations dans un contexte d'inflation élevée et de difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction.

Cette sinistralité entraîne une reprise nette de la provision d'égalisation d'un montant de 6,5 millions d'euros.

En matière de catastrophes naturelles, notre Société fait face en 2022, à une très forte sinistralité sécheresse.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en perte de 0,9 million d'euros.

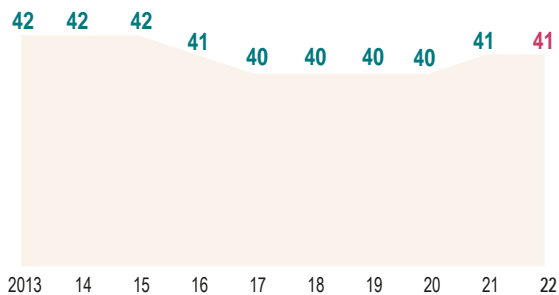
RISQUES DIVERS

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,35% du chiffre d'affaires total pour un montant de 15,3 millions d'euros en hausse de 6,27% par rapport à 2021.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2022 est de 41.294, en hausse de 0,66% par rapport à 2021.

Le résultat technique de cette branche ressort en gain de 0,6 million d'euros avec une sinistralité favorable en Responsabilité Civile Générale. Concernant la branche construction, le résultat technique est déficitaire en 2022 mais en redressement par rapport à 2021 dans le cadre de notre plan d'action visant progressivement à retrouver les équilibres techniques de cette branche.

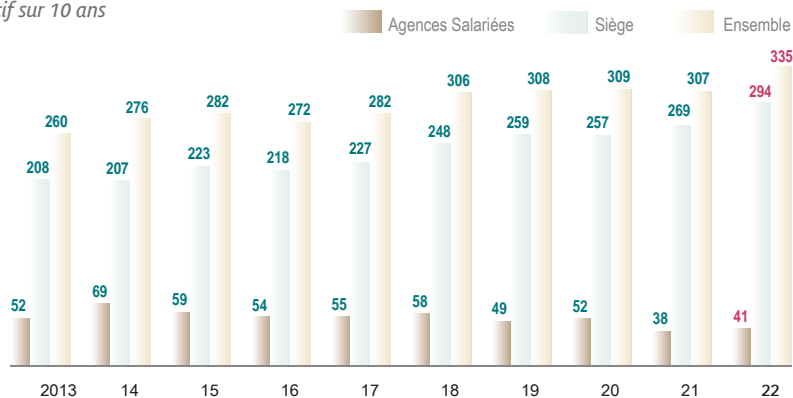
Nombre de contrats en milliers



ACCEPTATIONS

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à une participation au traité de réassurance de la société L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,39% ; elle génère en 2022 un excédent de 0,6M € après alimentation de 0,1 million d'euros de la provision d'égalisation, la portant à 1,9M €.

Évolution de l'effectif sur 10 ans



Le personnel salarié de notre siège est, fin 2022, de 294 personnes, en hausse par rapport à fin 2021 (269), en raison de créations de postes dans certains services (immobilier, informatique...) et d'une volonté de l'entreprise de favoriser l'emploi des jeunes en augmentant le nombre de contrats en alternance.

Le nombre de contrats gérés rapporté au nombre de salariés du siège est ainsi fin 2022 de 4.713 contre 5.081 en 2021, et les personnels extérieurs, y compris chargés de mission, animant nos 19 agences salariées sont au nombre de 41 fin 2022, en augmentation par rapport à 2021 (38).

L'ensemble de notre personnel salarié est au 31/12/2022 de 335 personnes contre 307 personnes en 2021, soit au global une certaine stabilité.

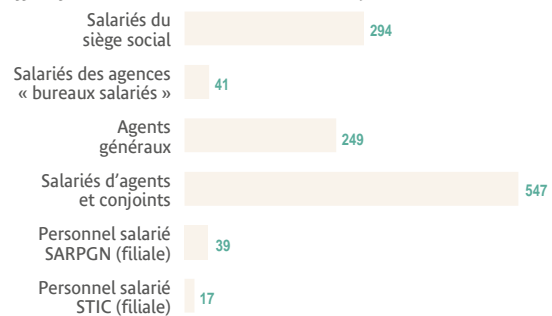
En outre, nos 249 agents généraux opèrent sur 311 agences. Ils emploient 547 salariés d'agence et conjoints collaborateurs.

Le cabinet Barruel et Giraud, avec 39 personnes au service des gendarmes, permet de procurer nos garanties à ses 29 165 Sociétaires titulaires de 83.203 contrats.

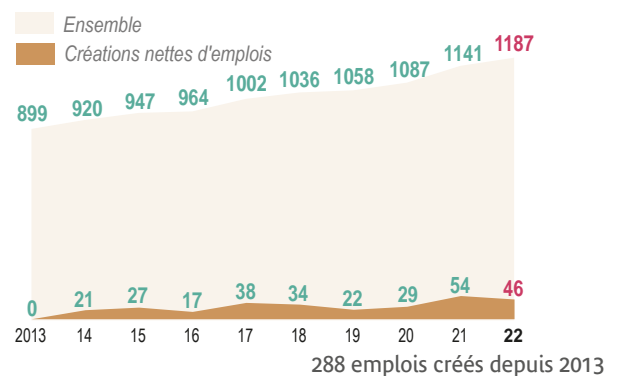
Enfin la STIC, notre filiale de traitement informatique, assume une partie de la gestion informatique de l'entreprise avec 17 personnes, 35 autres informaticiens étant directement salariés par la Mutuelle de Poitiers dont 5 alternants.

Au total, 1 187 personnes sont au service des Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers tant au siège que dans les 311 agences présentes dans 59 départements. Ainsi donc, grâce à sa croissance interne, l'entreprise a permis de créer 288 emplois depuis 2013.

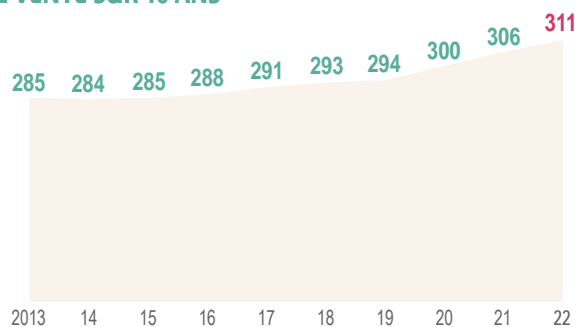
Effectifs au service des Sociétaires : 1 187 personnes au 31-12-2022



Évolution de l'effectif global et créations d'emplois



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS DE VENTE SUR 10 ANS



La Mutuelle de Poitiers continue une politique de densification territoriale. Notre souhait est de renforcer le maillage de notre implantation dans les départements où la Mutuelle de Poitiers est déjà présente mais avec peu de points de vente, ainsi que dans de nouveaux secteurs.

Nous avons poursuivi activement en 2022 notre politique d'expansion avec l'ouverture des agences à Villefagnan (16), Ceyrat (63), Amiens (80), Landivisiau (29) et Montamisé (86).

ÉVOLUTION DES FRAIS DE GESTION EN %



La maîtrise des frais de gestion reste une des priorités de l'entreprise dans l'intérêt des Sociétaires.

Chaque année, des efforts sont faits pour les contenir, sans pour autant négliger la politique salariale ni la création de nouveaux emplois nécessaire à une politique commerciale dynamique et à une gestion de qualité ainsi que les investissements nécessaires à la modernisation de nos outils au service des Sociétaires et au respect des exigences réglementaires. Ils se situent à 24,07% en 2022, en raison de la poursuite de notre politique de maîtrise des dépenses.

Affectation proposée

Conformément aux articles 44 et 47 des Statuts, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 15 mars 2023, de proposer à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat, soit 1 865 838€, aux réserves de la façon suivante :

- affectation au compte de réserve spéciale 4 102€,
- affectation au compte de réserves statutaires 1 861 736€.

Ainsi nos capitaux propres apparaissent au bilan, après l'affectation ci-dessus, pour un montant de 257 967 064€, en augmentation de plus de 0,90% représentant 56,38% du Chiffre d'Affaires contre 58,36% en 2021.



Autres informations

Faits marquants de l'activité sociale pendant l'exercice (Cf. annexe des comptes)

Activités en matière de recherche et développement

Notre Société n'est pas concernée par des activités de recherche et de développement au sens technique du terme.

Filiales et Participations

 (Cf. annexe des comptes)

L'obtention de l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour l'activité vie et non vie de la SA Pronoé Prévoyance, notre filiale, (publication au Journal officiel le 1^{er} décembre 2022) et le lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance (Lot 1) le 26 janvier 2023 marquent une étape historique pour la Mutuelle de Poitiers qui devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et diversifie son offre de services pour mieux protéger ses Sociétaires.

Frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que nous avons procédé à une réintégration fiscale concernant les dépenses et charges visées à l'article 39.4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéfices), d'un montant de 69 197 €.

Rémunération des dirigeants

 (Cf. annexe des comptes)

Conventions visées à l'article R 322-57 du Code des Assurances

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions sur des opérations courantes réalisées à des conditions normales.

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des nouvelles conventions signées entre la Mutuelle de Poitiers et la SA Pronoé Prévoyance (convention de prestation de services) et entre la Mutuelle de Poitiers et l'association ADREP (autorisation de domiciliation).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

En application des circulaires de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 et du 11 juin 2018, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance des particuliers ni les opérations de réassurance.

	Article D. 441 I.- 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	82					245						2182
Montant total des factures concernées TTC	316 376 €	558 865 €	64 646 €	29 164 €	33 823 €	686 498 €	18 036 €	175 679 €	110 991 €	268 470 €	419 889 €	975 030 €
Pourcentage du montant total des achats de frais généraux de l'exercice TTC	1,33%	2,35%	0,27%	0,12%	0,14%	2,89%						
Pourcentage des factures émises de l'exercice TTC								0,60%	0,18%	0,16%	3,16%	4,10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures	Néant						20					



Charte d'investisseur responsable

Dans l'exercice de son activité d'assureur, la Mutuelle de Poitiers est guidée par sa mission de protection des personnes et des biens. Les valeurs d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité, de dynamisme et de professionnalisme se vivent dans chacune des actions de notre travail quotidien et s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ce contexte fait de la Mutuelle de Poitiers un investisseur à long terme qui pilote sa gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de ses actifs et qui tient compte des risques financiers mais aussi extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Ainsi, l'objectif de la présente « **Charte d'investisseur responsable** » est de **définir nos convictions et nos engagements en matière d'investissement éthique et responsable afin de répondre aux exigences réglementaires** (article 173 de la loi d'août 2015 sur la Transition énergétique).

NOS CONVICTIONS

Nous considérons que la prise en compte des éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à une meilleure évaluation des risques et opportunités associés aux investissements, quel que soit le type d'actif.

Nous intégrons dans notre politique d'investissement le risque associé au changement climatique pour préserver la performance future de nos actifs.

En cohérence avec notre manière de conduire nos activités, nous croyons en la pertinence d'une approche progressive et intelligible dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux dans notre politique d'investissement.

NOS ENGAGEMENTS

Nos convictions se traduisent en plusieurs principes d'investissement :

Le premier relève de **l'éthique de la Mutuelle de Poitiers** qui s'interdit, selon notre politique d'exclusion, d'investir dans toute entreprise :

- impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions,
- dont l'activité principale serait en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie.

Le second est celui de tenir compte progressivement des **politiques et pratiques ESG des entreprises** dans lesquelles nous investissons. Cette approche d'intégration s'appuiera sur le principe de « Best effort » qui consistera à identifier les entreprises présentant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement moins élevé, permettant de les inciter progressivement à s'améliorer.

Le troisième est celui de l'engagement à suivre et, dans la mesure du possible, à réduire **l'impact carbone de nos investissements**.

LE PÉRIMÈTRE DE NOTRE CHARTE

Tous nos actifs sont concernés par la politique d'exclusion.

La prise en compte de la politique ESG et de l'empreinte carbone de nos investissements sera d'abord réalisée sur les actions puis les obligations détenues en direct, avec d'ores et déjà, une forte sensibilisation auprès des gestionnaires de nos fonds.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET SA COMMUNICATION

La Direction Générale de la Mutuelle de Poitiers en lien avec la Direction Financière et des Risques présente au moins annuellement la charte d'investisseur responsable, ses engagements en matière ESG, leur mise en œuvre et leur suivi lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Elle fait le bilan des engagements pris et le suivi de ses investissements, avec une sensibilisation auprès des Administrateurs et des salariés de la Mutuelle de Poitiers sur les enjeux ESG.

Chaque année le Conseil d'Administration approuve et valide la charte d'investisseur responsable de la Mutuelle de Poitiers et la Direction Financière et des Risques en assure le déploiement et le suivi.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.2.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose le caractère déclaratif de certaines prestations de santé.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions techniques

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 1 030,1 millions d'euros net de recours, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles sont composées notamment des provisions pour sinistres à hauteur 720,1 millions d'euros net de recours et des provisions mathématiques pour 69,3 millions d'euros.

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions mathématiques représentent la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité.

Les principales méthodes utilisées relatives aux provisions techniques sont décrites dans l'annexe au sein des notes 1.1.8 « Provisions techniques » et 1.1.9 « Autres provisions techniques » de l'annexe aux comptes annuels.

Leur détermination requiert une part significative de jugement de la part de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, des taux techniques à appliquer et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèse de notre réponse :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- appréciation de la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation de la provision,
- appréciation du caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- rapprochement des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- analyse du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres (boni/mali du dénouement),
- sur certains segments, recalcul des provisions techniques sur la base des informations de la société,
- vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Délégués-Sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Délégués-Sociétaires étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles solvabilité 2 extraites du rapport prévu par l'article L355-5 du Code des Assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de Commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre mutuelle considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES par l'Assemblée Générale du 12 mai 2006 pour le cabinet HSF AUDIT et du 6 mai 2011 pour le cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT.

Un important changement dans la structure du cabinet HSF AUDIT est intervenu le 31 décembre 2010. En conséquence, le bureau du Haut Conseil des Commissaires aux Comptes a estimé qu'une nouvelle relation s'est établie entre le cabinet HSF AUDIT et MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES.

Au 31 décembre 2022, le cabinet HSF AUDIT était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Financier d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité Financier d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité Financier d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier d'Audit et des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L822-10 à L822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité Financier d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Poitiers et Saint Benoît, le 21 avril 2023

Pour la SARL HSF AUDIT,


Patrick BILCHON
Commissaire aux Comptes

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,


Franck FORTIN
Commissaire aux Comptes

Résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports spéciaux présentés par les Commissaires aux Comptes, approuve les termes desdits rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat, de 1 865 838€, de la façon suivante :

- ▶ affectation de 4 102€ au compte de réserve spéciale.
- ▶ affectation de 1 861 736€ au compte de réserves statutaires.

Le compte de réserve spéciale se trouve ainsi porté à 5 702€ et le compte de réserves statutaires à 236 895 325€.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les montants des indemnités et frais versés aux Administrateurs en 2022 s'élèvent à 45 470€ (indemnités – hors réunions de comités spécialisés) et 10 322€ (frais). Par ailleurs, le montant des frais remboursés aux délégués mutualistes s'est élevé en 2022 à 5 478€.

L'Assemblée Générale autorise les Administrateurs à recevoir, à titre d'indemnités la somme globale de 50 000€ pour l'année 2023. Ce montant global d'indemnité ne comprend pas le remboursement des frais de déplacement et de séjour des Administrateurs pour assister au Conseil d'Administration et les éventuelles indemnités versées à l'occasion de missions spéciales dont certains pourraient être chargés, de réunions de comités spécialisés et de nominations d'Administrateurs supplémentaires selon les possibilités offertes par les statuts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Emmanuelle Camus Nikitine, Administrateur depuis le 9 septembre 2022, en remplacement de Madame Brigitte Bonnisseau, atteinte par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Madame Emmanuelle Camus Nikitine arrive à expiration. L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Madame Emmanuelle Camus Nikitine.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Médéric de Vasselot arrive à expiration. L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Médéric de Vasselot.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Le mandat d'Administrateur du Général Jean-Michel Olivieri arrive à expiration. L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur du Général Jean-Michel Olivieri.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé des Courtis arrive à expiration. L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé des Courtis.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

ÉTATS FINANCIERS

COMPTE DE RÉSULTAT 2022

- > Compte technique
- > Compte non technique

BILAN 2022

- > Actif
- > Passif

ANNEXE 2022

- > Compte technique détaillé
- > État récapitulatif des placements

Compte de résultat 2022

COMPTE TECHNIQUE

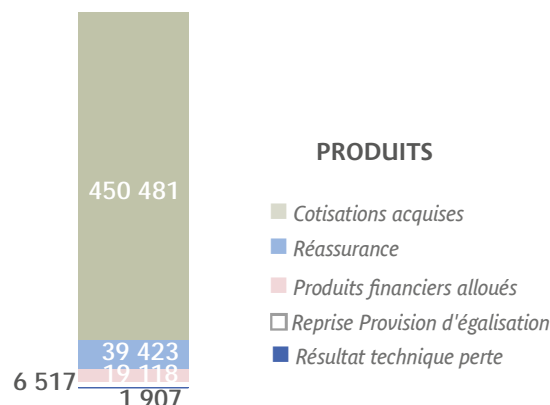
Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 457 515 118€ amputées de la variation des cotisations non acquises pour 7 033 717€, **soit des cotisations acquises à l'exercice** (avant cessions aux réassureurs) de **450 481 402€**
- **des produits des placements alloués** au compte technique pour 18 297 390€ **et des autres produits techniques** pour 820 638€, représentant ensemble **19 118 028€**, soit 4,18% du chiffre d'affaires,
- **la reprise de la provision d'égalisation pour 6 517 385€**, ramenant celle-ci à 75 978 993€. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- la réassurance représente un produit cette année de **39 423 427€**.

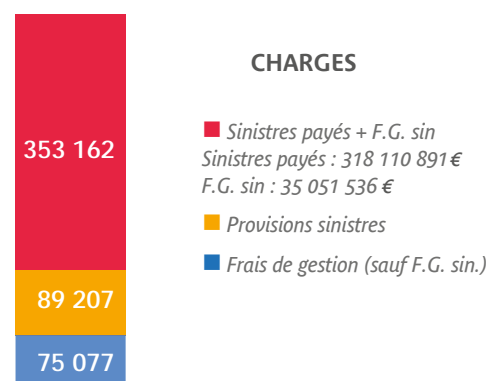
Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 436 826 726€, en hausse de 36,56% par rapport à 2021, qui se composent **des sinistres payés pour 353 162 427€** (dont frais de gestion des sinistres pour 35 051 536€), et de provisions techniques pour 83 664 298€.
- À ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions non techniques de 5 542 977€ (à noter une dotation de la provision pour risques en cours, PREC, de 10 754 173€) pour un **total de provisions de sinistres de 89 207 276€** avant participation des réassureurs,
- **les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour 75 077 175€**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 35 051 536€, l'ensemble des frais de gestion représente 110 128 711€, soit 24,07% du chiffre d'affaires contre 23,75% en 2021,

Le résultat technique net représente **-1 906 636€**, en baisse de 22 547 211€ par rapport à l'année précédente.



Compte Technique 2022 en milliers d'euros



I- COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
1	Cotisations acquises	+	450 481 402	33 972 154	416 509 248	398 250 147
1a	Cotisations (chiffre d'affaires) = + 4,43% / 2021	+	457 515 118	33 972 154	423 542 964	406 403 274
1b	Variation des cotisations non acquises	-	7 033 717	0	7 033 717	8 153 128
2	Produit des placements alloués	+	18 297 390	0	18 297 390	20 924 695
3	Autres produits techniques	+	820 638	0	820 638	1 064 408
4	Charges des sinistres :	-	436 826 726	71 710 620	365 116 106	302 180 114
4a	Prestations+frais payés (dont F de G: 35 051 536 €)	-	353 162 427	35 119 559	318 042 868	290 452 600
4b	Charges des provisions pour sinistres	-	83 664 298	36 591 061	47 073 238	11 727 514
5	Charges des autres provisions techniques	-	5 542 977	0	5 542 977	6 471 779
6	Participation aux résultats et Ristourne	-	0	0	0	5 666 703
7	Frais d'acquisition et d'administration :	-	65 540 015	1 684 961	63 855 054	61 822 249
7a	Frais d'acquisition	-	41 367 148	0	41 367 148	40 062 449
7b	Frais d'administration	-	24 172 867	0	24 172 867	22 755 137
7c	Commissions reçues des réassureurs	+	0	1 684 961	-1 684 961	-995 337
8	Autres charges techniques	-	9 537 159	0	9 537 159	8 351 681
9	Variation de la provision pour égalisation	-	-6 517 385	0	-6 517 385	15 106 149
RÉSULTAT TECHNIQUE :			-41 330 063	-39 423 427	-1 906 636	20 640 575
FRAIS DE GESTION (y compris frais de gestion des sinistres / C.A.)					24,07%	23,75%

COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels s'élèvent à **9 873 965 €**.

Par ailleurs, les charges de placement non allouées au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles s'élèvent à **3 595 474 €**.

Les profits provenant de la réalisation des placements non alloués, des autres résultats non techniques et du résultat exceptionnel s'élèvent à **6 278 491 €**.

Après impôt sur les Sociétés et taxe sur les excédents de provisions techniques pour 2 506 017€, le bénéfice de l'exercice, s'élève à **1 865 838 €**. Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne une augmentation de **2 299 723 €** de nos fonds propres, soit **0,50%** des cotisations émises.

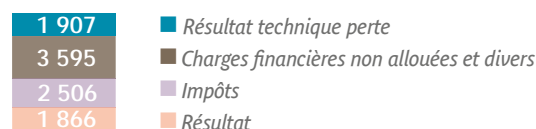
Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de **56,4%** du chiffre d'affaires.

PRODUITS



Compte non Technique 2022 en milliers d'euros

CHARGES



III-COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations N	Opérations N-1
1	Résultat technique :	+ -1 906 636	20 640 575
3	Produits des placements :	+ 35 311 589	37 794 586
3a	Revenus des placements	+ 28 282 057	31 509 896
3b	Autres produits des placements	+ 30 438	1 030 743
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+ 6 999 094	5 253 948
5	Charges des placements :	- 11 633 670	10 774 179
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 2 883 696	2 953 929
5b	Autres charges des placements	- 5 672 231	3 337 111
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 3 077 743	4 483 139
6	Produits des placements transférés	- 18 297 390	20 924 695
7	Autres produits non techniques	+ 1 291 342	919 458
8	Autres charges non techniques	- 752 122	855 179
9	Résultat exceptionnel :	+/- 358 742	-208 147
9a	Produits exceptionnels	+ 558 479	1 204 599
9b	Charges exceptionnelles	- 199 737	1 412 746
10	Participation des salariés	-	1 224 381
11	Impôt sur les bénéfices	- 2 506 017	10 699 874
12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 865 838	14 668 165
Renforcement des fonds propres :		2 299 723	15 144 004
Fonds propres / CA		56,38%	58,36%

Bilan 2022

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
2 Actifs incorporels	85 263	43 878
3 Placements	1 025 741 172	1 030 149 845
3a Terrains et constructions	131 945 239	112 776 089
3b placements dans des entreprises liées	16 637 106	16 637 106
3c Autres placements	874 555 440	898 256 095
3d Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	2 603 386	2 480 554
5 Part cessionnaire et r�trocessionnaire dans les provisions techniques :	147 559 493	110 968 432
5a Provisions pour cotisations non acquises	0	0
5d Provisions pour sinistres	147 559 493	110 968 432
6 Cr�ances :	148 430 430	106 919 108
6a Cr�ances n�es d'op�rations d'assurance directe :	105 248 958	93 901 779
6aa Cotisations acquises non �mises	-767 064	-1 165 321
6ab Autres cr�ances n�es d'op�rations d'assurance directe	106 016 023	95 067 100
6b Cr�ances n�es d'op�rations de r�assurance	26 725 333	2 965 373
6c Autres cr�ances :	16 456 138	10 051 957
6ca Personnel	8 977	36 454
6cb �tat, organismes S�curit� Sociale, collectivit�s publiques	8 511 133	2 216 797
6cc D�biteurs divers	7 936 029	7 798 706
7 Autres actifs :	29 533 461	33 822 467
7a Actifs corporels d'exploitation	9 010 775	15 073 910
7b Comptes courants et caisse	20 522 685	18 748 557
8 Comptes de r�gularisation - Actif :	31 879 418	30 134 044
8a Int�r�ts et loyers acquis non �chus	6 575 922	6 314 011
8b Frais d'acquisition report�s	14 043 775	13 147 027
8c Autres comptes de r�gularisation	11 259 721	10 673 006
TOTAL DE L' ACTIF	1 383 229 236	1 312 037 774

■ Bilan 2022 en milliers d'euros

Actif



Tableau des engagements re us et donn s

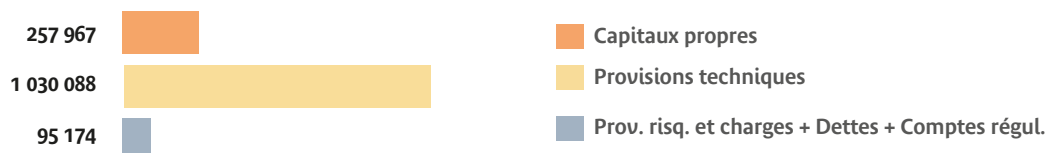
	2022	2021
1 - Engagements re�us :		
N�ant	0 �	0 �
2 - Engagements donn�s :		
N�ant	0 �	0 �
3 - Valeurs re�ues en nantissement des cessionnaires et r�trocessionnaires	83 483 991 �	78 350 535 �
4 - Garanties de l'�tat : Caisse Centrale de R�assurance	19 712 022 �	19 467 669 �

PASSIF

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
1 Capitaux propres :	257 967 064	255 667 342
1a Fonds d'établissement	20 377 390	19 934 365
1c Écarts de réévaluation	688 647	697 788
1d Autres réserves	235 035 189	220 367 024
1e Report à nouveau	0	0
1f Résultat de l'exercice	1 865 838	14 668 165
3 Provisions techniques brutes :	1 030 087 881	946 030 977
3a Provisions pour cotisations non acquises	152 428 556	145 394 839
3d Provisions pour sinistres	720 117 122	636 452 823
3f Provisions pour ristournes	0	5 666 703
3g Provisions pour égalisation	75 978 993	82 496 378
3i Autres provisions techniques	81 563 210	76 020 233
5 Provisions pour risques et charges :	4 084 011	4 526 552
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	1 942 078	1 727 335
7 Autres dettes :	88 861 026	103 790 618
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 832 957	10 863 540
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	570 925	214 923
7e Autres dettes :	74 457 145	92 712 155
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	537 596	488 875
7ec Personnel	3 527 596	5 035 562
7ed État, organismes Sécurité Sociale, collectivités publiques	11 421 514	10 988 881
7ee Créanciers divers	58 970 438	76 198 838
8 Comptes de régularisation-Passif	287 175	294 951
TOTAL DU PASSIF	1 383 229 236	1 312 037 774

Bilan 2022 en milliers d'euros

Passif



Maximum de cotisation

(art. 16 des statuts) = **898 314 107 €**

Détail du poste 1a :

- Fonds d'établissement = **10 000 000 €**
 - Droit d'adhésion = **10 377 390 €**

Détail du poste 1d :

- Réserves statutaires = **235 033 589 €**
 - Réserve spéciale **1 600 €**

Annexe

Annexe aux bilan, hors bilan et compte de résultat au 31 décembre 2022

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de l'article R 341-2 du code des assurances ainsi que du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes.

L'ordonnance 2015-378 du 2 avril 2015 qui transpose la directive 2009-138/CE de mise en œuvre de SOLVABILITÉ II a confié à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le soin de définir les prescriptions applicables à la comptabilité en normes sociales, des opérations d'assurance et de réassurance. Elles sont reprises dans le règlement N° 2015-11 du 26/11/2015.

INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1 - Exposé des principes, modes d'évaluation retenus et méthodes utilisées

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le code des assurances ainsi que dans la réglementation ANC et si ces textes ne le prévoient pas, par le plan comptable général.

1.1. - Poste du bilan

1.1.1. - Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux de 100%,
- les logiciels qui sont amortis sur 3 années.

1.1.2. - Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les parts de SCI sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.

Les immeubles sont amortis linéairement conformément aux règles comptables d'amortissement par composants (Règlement CRC N° 2005-09, 03 nov. 2005) en fonction de leur nature et de leur date de construction selon détail joint :

Composants	Habitation et bureaux pré 1945		Habitation et bureaux post 1945		Entrepôts et locaux d'activité		Commerces	
	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part
Gros œuvre	120	60%	80	60%	30	80%	50	50%
Clos et couverts	35	15%	30	15%	30	10%	30	20%
Lots techniques	25	15%	25	15%	20	5%	20	15%
Second œuvre	15	10%	15	10%	10	5%	15	15%
TOTAL		100%		100%		100%		100%

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Elles sont réalisées en alternance et par tranche par cinq cabinets d'expertise immobilière agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : (ACPR) : (Art R 343-11 du code des assurances).

1.1.3. - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

1.1.4. - Autres placements

- Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne des titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (Art 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

En outre conformément à l'article R 343-9 du code des assurances ainsi qu'aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et aux articles 3 à 4 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du principal). Un risque de contrepartie est considéré comme avéré « dès lors qu'il est probable que l'organisme d'assurance ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie » (Deuxième alinéa de l'avis CNC N° 2006-07).

- Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du code des assurances ainsi qu'aux articles 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et aux articles 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016.

Un état récapitulatif des placements est établi, mentionnant notamment la valeur de réalisation de ces placements dont les modalités de calcul sont précisément définies et fixées par les articles 423-13 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et 54 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, en fonction de la nature des placements :

- a) les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- b) les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- c) les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation est constatée seulement si la dépréciation a un caractère durable. (Voir 1.1.10.)

1.1.5. - Créances

1.1.5.1 - Cotisations acquises et non émises

Ce poste comprend les cotisations acquises et non émises, nettes des cotisations à annuler.

1.1.5.2 - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe

Elles sont composées essentiellement des cotisations restant à encaisser au 31 décembre de l'exercice.

1.1.6. - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire ou dégressif selon les durées suivantes :

- Agencements	Linéaire 10 ans	- Matériels	Linéaire 5 ans ou dégressif 3 ans
- Matériel de transport	Linéaire 4 ans	- Mobilier	Linéaire 10 ans

1.1.7. - Comptes de régularisation-Actif

1.1.7.1 - Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste comprend essentiellement les coupons courus non échus sur les obligations en portefeuille.

1.1.7.2 - Frais d'acquisition reportés

(Art 151-1 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats, constatés en charge de l'exercice, est inscrite à l'actif du bilan.

Le montant reporté est calculé selon les mêmes méthodes que les provisions pour cotisations non acquises.

En l'absence de résiliations significatives, dans le cadre de la loi HAMON, les mêmes principes de calcul ont été maintenus.

1.1.7.3 - Autres comptes de régularisation

Ce sont :

- Les différences positives sur prix de remboursement à percevoir sur les obligations, calculées au 31 décembre de l'exercice par rapport au prix d'achat, par une méthode actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres. (Art 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

- Les charges constatées d'avance.

1.1.8. - Provisions techniques

(Art R 343-7 du code des assurances, Art 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

Ces provisions figurant au passif sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

1.1.8.1 - Provision pour cotisations non acquises

(Art 143-4 et 143-5 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée prorata temporis pour chacune des catégories contrat par contrat. A la clôture du présent exercice, la provision pour cotisations non acquises s'élève à 152 428 556€.

1.1.8.2 - Provisions pour sinistres

(Art 143-9 à 143-16 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 22 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes (frais de gestion) qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres qui s'élèvent à 720 117 122€ au 31 décembre 2022 comprennent :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) pour un montant total de 50 546 653€.

(Art 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 23 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

- une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes. Son montant est calculé à raison de 5,10% du total des provisions de sinistres et des prévisions de recours. Ce taux est déterminé par référence au rapport des frais de gestion des sinistres des années antérieures sur les sinistres payés ainsi que les recours encaissés. Cette provision s'élève à 35 320 395€ au 31 décembre 2022.

(Art 143-11 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

- une provision pour sinistre non encore manifesté (PSNEM), relative aux garanties décennales d'assurance construction, destinée à couvrir les sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale. Le montant de cette provision est de 43 993 424€ au 31/12/2022.

(Art 143-13 à 143-15 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 24 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

- des prévisions de recours pour 16 298 615€. Celles-ci sont estimées, dossier par dossier, et éventuellement complétées par la méthode des cadences de recours encaissés.

(Art 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 23 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

1.1.9. - Autres Provisions techniques

(Art R 343-7 du code des assurances, Art 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

1.1.9.1 - Provision pour risques en cours

(Art 143-6 à 143-8 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 20 à 21 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à cotisation payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat, pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de cotisation ou de terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

A la clôture du présent exercice, la provision pour risques en cours s'élève à 11 833 167€.

Annexe

1.1.9.2 - Provision pour ristournes :

Les statuts de la société autorisent le Conseil d'Administration à prononcer l'octroi d'une ristourne de cotisations aux Sociétaires, dès lors que les résultats le permettent.

Au titre de l'exercice 2022, il n'a pas été constitué de provision pour ristourne de cotisations.

1.1.9.3 - Provisions pour égalisation :

(Art 143-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques : tempête, gel, catastrophes naturelles, attentats, pollution, risque atomique, aviation. Le calcul est effectué en application de l'Art 39 quinquies G ainsi que des Art 16 A et 16 B de l'Annexe II du CGI.

Une reprise nette est comptabilisée en 2022 pour 6 517 385 € (reprise de 6 656 848 € dans la branche « Tempête » moins dotation de 139 463 € dans la branche « Acceptations »).

A la clôture du présent exercice, la provision pour égalisation s'élève à 75 978 993 €.

1.1.9.4 - Provisions mathématiques des rentes

(Art 143-1 à 143-3 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité. Elles s'élèvent à 69 280 778 €.

1.1.9.5 - Provision pour risques croissants

(Art R343-7 5° du Code des Assurances, Art 143-17 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

Cette provision est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Elle s'élève à 449 265 € au 31 décembre 2022.

1.1.10. – Autres Provisions

1.1.10.1 - Provision pour dépréciation durable :

(Art 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

La provision pour dépréciation à caractère durable a pour objet de couvrir l'ensemble des risques identifiés sur les placements relevant de l'article R343-10 du code des assurances. Les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable. Cette provision est calculée ligne à ligne si le placement (non obligataire) a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs. Ce critère de moins-value significative est défini en fonction de la volatilité constatée soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils (pourcentage porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils). L'évaluation retenue est calculée sur un objectif de prix recouvrable selon une approche multi critères consensus de marché, durée de détention, résultats financiers...

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de provision pour dépréciation durable à constituer.

1.1.11. - Provision pour risques et charges

Ces provisions sont constituées selon les règles de prudence pour les risques et les litiges avec divers tiers.

1.1.11.1 - Provision pour Indemnité de départ en retraite et congés anniversaire

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans, du taux d'actualisation IBBOX Corporates AA de 3,75 % (0,98 % en 2021), de la table de mortalité INSEE 2022 et d'un taux de charges sociales de 58,72 %.

Le solde de cette provision s'élève à 1 635 005 € au 31/12/2022, soit une reprise de 291 570 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2022 à 789.006 €, soit une reprise de 150 971 €.

1.2. - Compte de résultat

1.2.1. - Produits financiers : règle d'allocation

Le « Compte technique » enregistre les produits des placements alloués qui sont générés par le placement des fonds liés aux provisions techniques. L'allocation au compte technique est déterminée par le calcul suivant :

$$\text{Produits nets des placements} \times \frac{\text{Provisions techniques nettes de réassurances}}{\text{Provisions techniques nettes de réassurances} + \text{Capitaux propres} + \text{Provisions pour risques}}$$

Le « compte non technique » enregistre la totalité des produits de placements diminués des produits transférés au compte technique. La différence constitue le produit des placements rétribuant les fonds propres et les réserves de la Société.

1.2.2. - Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables (salaires, nombre de salariés, superficie des locaux,...).

La charge des sinistres des contrats complémentaires santé :

- dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale », et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes législatifs et réglementaires, en particulier les articles L161-33 et R161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Rémunérations des dirigeants :

- En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Honoraires des Commissaires aux Comptes :

- Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Impôts sur les sociétés :

- Il n'y a pas d'IS à payer au titre de 2022, (que ce soit sur les opérations ordinaires ou bien sur les opérations exceptionnelles).

- Le montant de la taxe sur les excédents de provisions techniques est de 2 357 781 €.

1.2.3. – Les produits et charges non techniques

Les autres produits non techniques se décomposent en commissions et produits financiers divers pour 1 291 342 €.

Les autres charges non techniques d'un montant de 752 122 € résultent de l'affectation des charges par destination selon des clés de répartition (voir 1.2.2).

1.2.4. – Les produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels (558 479 €) se décomposent :

- en reprise de provision pour dépréciation pour 86 782 €,

- en remboursement par l'administration fiscale d'une quote-part de la taxe de CVAE au titre de 2019 pour 52 970 €,

- en produits des cessions d'immobilisations autres qu'immuebles pour 69 897 €,

- et en autres produits exceptionnels pour 348 830 €.

Les charges exceptionnelles (199 737 €) se décomposent :

- en valeur nette comptable des immobilisations cédées autres qu'immuebles pour 35 762 €,

- et en autres charges exceptionnelles pour 163 975 €.

1.3. - Hors bilan

1.3.1. - Engagements reçus et donnés

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes figurant en pied de bilan.

1.3.3. – Situation fiscale différée ou latente

Charges non déductibles temporairement :	2 188 280 € (Actif)	} assiette imposable
Plus-values non imposées temporairement :	446 619 € (Passif)	
Plus-values imposées temporairement :	- 672 789 € (Passif)	
Déficits reportables fiscalement :	6 564 257 € (Actif)	

1.4. – Description des faits marquants

- Une année marquée par de fortes tensions sur le plan géopolitique, ayant généré un niveau d'inflation historiquement élevé et de nombreuses volatilités et ayant démontré notre capacité à maintenir notre développement et à préserver la solidité financière de l'entreprise.

- Un chiffre d'affaires de 457,5 M € en évolution de + 4,43 %, en ligne avec le budget annuel et marquant une évolution globalement dynamique dans l'ensemble des branches d'assurance.

- Une sinistralité importante et fortement dégradée, marquée par :

- un contexte de sinistralité climatique avec des événements majeurs en grêle et en sécheresse :

› quatre événements grêles d'intensité pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 79,6 M €,

› une sécheresse historique provisionnée à hauteur de plus de 28,5 M € en brut de réassurance,

- un contexte de hausse soudaine de l'inflation ayant pour conséquences une forte hausse des indemnités particulièrement en automobile et en dommages aux biens,

- des S/C brut de réassurance élevés en 2022 en dommages automobiles, en dommages aux biens des particuliers et en Catastrophes Naturelles qui entraînent une dotation de la provision pour risques en cours de près de 11 M €,

- une intervention importante de nos programmes de réassurance permettant de préserver le résultat technique.

- Un environnement financier marqué par une forte volatilité sur les marchés de taux et des actions en raison des tensions géopolitiques, des pressions inflationnistes et du changement brutal de la politique monétaire des banquiers centraux. Malgré ce contexte difficile, le résultat financier s'est inscrit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (retraité d'un dividende exceptionnel en 2021).

- Les travaux d'extension et de modernisation du Siège Social.

- L'obtention de l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour l'activité vie et non vie de la SA Pronoé Prévoyance, notre filiale, (publication au Journal officiel le 1^{er} décembre 2022) et le lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance (Lot 1) le 26 janvier 2023 marquent une étape historique pour la Mutuelle de Poitiers qui devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et diversifie son offre de services pour mieux protéger ses Sociétaires.

2 - Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3 - Options exercées dans le cadre légal

Aucune option n'a été exercée dans le cadre légal.

4 - Changements de méthode ou de présentation des comptes

Aucun changement de méthode n'a été effectué.

Annexe

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Affectation du résultat de l'exercice précédent

Résultat de l'exercice précédent	14 668 165
Affectation aux autres réserves	14 668 165

Ventilation selon la durée résiduelle des créances et dettes

LIBELLÉ	- 1 AN	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts aux agents	86 281	207 360	0
	86 281	207 360	0

Informations complémentaires sur le compte de résultat

2022	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
	k €	k €	k €
PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS			
Revenus des participations	254		254
Revenus des placements immobiliers		6 921	7 103
Revenus des autres placements	182	20 925	20 925
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	436	27 846	28 282
FRAIS FINANCIERS (commissions, honoraires, agios) = poste 5a du Compte résultat non technique		2 884	2 884

« Tableau liste » des filiales et participations

Informations financières Filiales et Participations	capital	capitaux propres autres que le capital	quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
STIC SAS	83 530	688 863	94,97 %	639 368	639 368	Néant	Néant	3 682 841	226 916	79 330	
Barruel et Giraud SAS	38 125	1 264 082	99,72 %	3 998 738	3 998 738	Néant	Néant	3 170 643	457 528	174 510	
Pronoé Prévoyance SA	12 000 000	16 177	99,99 %	11 999 000	11 999 000	Néant	Néant	Néant	18 542	Néant	

Liste des filiales et participations (Articles R 123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1- Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
STIC S.A.S. - Le Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	83 530	772 393	94,97 %	226 916
Barruel et Giraud S.A.S. - 3 rue Chanzy - 45000 ORLÉANS	38 125	1 302 207	99,72 %	457 528
SA Pronoé Prévoyance - Le Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	12 000 000	12 016 177	99,99 %	18 542
2- Participations (de 10 à 50 % du capital détenu)				
B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
néant				

Observation : les filiales STIC, Barruel & Giraud et Pronoé Prévoyance ne font pas l'objet de comptes consolidés avec la Mutuelle de Poitiers.

Cette mesure dérogatoire au droit commun est rendue possible par le caractère non significatif des comptes des filiales rapportés à ceux de la Mutuelle de Poitiers, et est autorisée en vertu de l'article L 233-19-II-2 du Code de commerce.

Il n'existe pas de transaction entre parties liées qui soit significative et conclue à des conditions anormales de marché.

(La filiale SA Pronoé Prévoyance n'avait pas démarré son activité au 31/12/2022)

MOUVEMENTS DES ACTIFS IMMOBILISÉS									
	Valeur Brute au 01/01/2022	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Valeur Brute au 31/12/2022	Amortissements et Provisions au 01/01/2022	Dotations 2022	Reprises 2022	Amortissements et Provisions au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2022
k C									
Immobilisations incorporelles	2 109	89	0	2 198	2 065	47	0	2 112	85
Immobilisations corporelles	183 882	32 774	16 279	200 377	56 045	3 708	319	59 434	140 943
Immobilisations financières	919 132	252 138	273 227	898 043	1 745	2 510	21	4 234	893 809
Total de l'Actif Immobilisé	1 105 123	285 000	289 506	1 100 618	59 855	6 265	340	65 781	1 034 837

ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

EFFECTIF DU PERSONNEL	2022		2021	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction		9		8
Cadres	13	131	15	127
Non cadres	37	145	38	119
TOTAL	50	285	53	254
total du personnel	335		307	

AUTRES INFORMATIONS	2022		2021	
	k €		k €	
A) CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires	13 729		12 851	
Charges sociales	6 643		7 143	
Autres	1 551		1 983	
TOTAL	21 923		21 977	
B) COMMISSIONS	63 356		59 608	
C) COTISATIONS BRUTES ÉMISES				
Assurance directe en France	455 753		436 607	
Assurance directe Union Européenne hors France				
Assurance directe hors Union Européenne				
TOTAL	455 753		436 607	

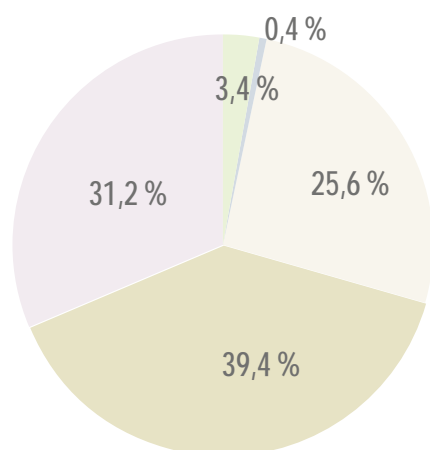
DÉTAIL DES COMPTES 402 ET 403	2022		2021	
	DÉBIT k €	CRÉDIT k €	DÉBIT k €	CRÉDIT k €
Comptes 402 Sociétaires	103 813	2 179	92 439	1 356
Comptes 403 agents et courtiers	588	10 400	1 109	8 302

Annexe

COMPTE TECHNIQUE DÉTAILLÉ 2022

	Dommages Corporels				Automobile			Particuliers
	Accidents	Frais de soins individuels	Frais de soins collectif	Total	R.C.	Dommages	Total	
1. Cotisations acquises	20 533 784	90 705 743	3 698 227	114 937 754	65 138 039	112 976 572	178 114 612	90 559 731
1a. Cotisations	20 658 092	93 018 552	3 696 975	117 373 619	65 637 741	114 445 202	180 082 942	92 420 303
1b. Variation des cotisations non acquises	124 308	2 312 809	-1 252	2 435 865	499 701	1 468 629	1 968 330	1 860 571
2. Charge des prestations	12 444 095	75 687 965	3 133 496	91 265 556	42 221 075	130 105 061	172 326 136	103 281 544
2a. Prestations et frais payés	8 598 074	77 506 836	3 134 201	89 239 111	51 148 160	101 046 075	152 194 235	74 328 710
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	3 846 021	-1 818 871	-705	2 026 445	-8 927 085	29 058 986	20 131 901	28 952 834
A. - Solde de souscription	8 089 689	15 017 778	564 731	23 672 198	22 916 965	-17 128 489	5 788 476	-12 721 813
5. Frais d'acquisition	2 604 788	6 221 522	245 419	9 071 728	5 078 081	11 582 382	16 660 464	8 429 658
6. Autres charges de gestion nettes	2 114 889	4 310 714	203 797	6 629 401	4 135 211	9 463 265	13 598 476	6 914 250
B. - Charges d'acquisition et de gestion nettes	4 719 677	10 532 236	449 216	15 701 129	9 213 293	21 045 647	30 258 940	15 343 908
7. Produits des placements	1 535 918	787 165	3 443	2 326 526	5 929 399	1 865 025	7 794 424	4 560 699
8. Participation aux résultats (ristourne)	0	0	0	0	0	0	0	0
C. - Solde financier	1 535 918	787 165	3 443	2 326 526	5 929 399	1 865 025	7 794 424	4 560 699
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	1 030 374	1 462	1 090 831	2 122 668	8 616 325	612 121	9 228 446	11 285 913
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0	683 654	683 654	2 938 513	7 576 192	10 514 705	16 892 492
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-225 709	0	93	-225 616	-10 528 497	14 598 100	4 069 603	16 077 431
13. Commissions reçues des réassureurs	24 107	37	352 639	376 783	200 073	7 229	207 302	245 337
D. - Solde de réassurance	-1 231 976	-1 425	-54 446	-1 287 848	-16 006 236	21 569 400	5 563 164	21 929 348
RÉSULTAT TECHNIQUE	3 673 954	5 271 282	64 511	9 009 747	3 626 835	-14 739 711	-11 112 876	-1 575 674
<i>Hors compte :</i>								
14. Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	7 716 803	25 298 907	7 723	33 023 434	24 722 273	41 653 163	66 375 435	36 762 663
15. Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	7 592 496	22 986 098	8 975	30 587 569	24 222 571	40 184 533	64 407 105	34 902 092
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	66 524 380	11 320 915	220 361	78 065 655	248 584 956	63 833 044	312 418 000	141 164 817
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	62 433 798	12 859 681	221 065	75 514 544	252 848 734	39 093 406	291 942 140	110 563 604
18. Autres provisions techniques (clôture)	3 222 121	969 513	0	4 191 634	65 072 250	4 319 348	69 391 598	59 596 010
19. Autres provisions techniques (ouverture)	3 469 134	1 249 618	0	4 718 752	71 830 883	3 515 419	75 346 302	61 246 499

Répartition des cotisations en millions d'euros

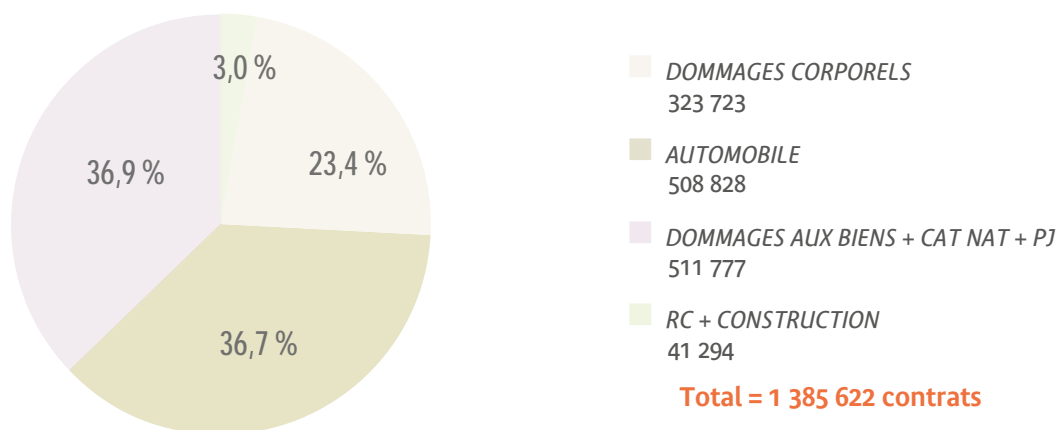


■	DOMMAGES CORPORELS	117,4 M €
■	AUTOMOBILE	180,1 M €
■	DOMMAGES AUX BIENS + CAT NAT + PJ	143,0 M €
■	RC + CONSTRUCTION	15,3 M €
■	ACCEPTATIONS	1,8 M €

Total = 457 515 118 €

Dommages aux biens			Catastrophes Naturelles	Protection Juridique	R.C. Générale	Construction		Caution	Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
Professionnels non agricoles	Agricoles	Total Dommages aux biens				Dommages	Responsabilité Civile.				
16 705 410	12 997 209	120 262 351	11 458 026	8 684 215	7 346 857	166 074	7 751 541	835	448 722 265	1 759 136	450 481 402
16 878 203	13 075 269	122 373 774	11 724 099	8 859 099	7 421 074	166 074	7 751 541	835	455 753 056	1 762 062	457 515 118
172 793	78 059	2 111 423	266 073	174 884	74 216	0	0	0	7 030 791	2 925	7 033 717
9 855 390	8 725 244	121 862 178	32 515 595	4 386 822	2 046 254	80 569	10 486 900	0	434 970 009	882 309	435 852 319
8 839 931	7 727 460	90 896 101	7 664 956	3 947 472	2 602 957	12 851	5 842 342	0	352 400 025	762 402	353 162 427
1 015 459	997 784	30 966 077	24 850 639	439 350	-556 703	67 718	4 644 558	0	82 569 984	119 907	82 689 891
6 850 020	4 271 966	-1 599 827	-21 057 569	4 297 394	5 300 603	85 505	-2 735 359	835	13 752 256	876 827	14 629 083
1 778 692	1 524 163	11 732 513	1 124 643	848 059	1 065 851	23 202	577 353	0	41 103 813	263 335	41 367 148
1 462 086	1 235 623	9 611 959	923 280	697 660	876 621	19 618	476 142	0	32 833 158	56 230	32 889 388
3 240 778	2 759 786	21 344 472	2 047 924	1 545 719	1 942 472	42 820	1 053 495	0	73 936 971	319 565	74 256 536
673 399	388 055	5 622 153	516 410	207 210	382 280	20 043	1 417 632	0	18 286 678	10 712	18 297 390
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
673 399	388 055	5 622 153	516 410	207 210	382 280	20 043	1 417 632	0	18 286 678	10 712	18 297 390
1 971 825	1 478 042	14 735 780	7 037 550	0	357 710	10 632	479 368	0	33 972 154	0	33 972 154
2 498 135	1 137 157	20 527 784	3 390 730	0	0	0	2 686	0	35 119 559	0	35 119 559
165 644	1 734 287	17 977 363	14 813 116	0	0	0	-43 404	0	36 591 061	0	36 591 061
48 206	36 780	330 323	746 635	0	8 395	248	11 552	0	1 681 238	3 723	1 684 961
740 161	1 430 182	24 099 691	11 912 931	0	-349 315	-10 384	-508 534	0	39 419 704	3 723	39 423 427
5 022 802	3 330 417	6 777 544	-10 676 152	2 958 885	3 391 096	52 344	-2 879 756	835	-2 478 333	571 697	-1 906 636
4 369 089	2 376 862	43 508 614	4 783 149	2 712 205	1 477 242	0	0	0	152 390 666	37 890	152 428 556
4 196 297	2 298 803	41 397 191	4 517 076	2 536 347	1 403 026	0	0	0	145 359 874	34 965	145 394 839
21 671 908	9 551 500	172 388 225	63 018 768	4 700 920	16 460 530	956 577	69 877 290	0	719 499 146	617 976	720 117 122
19 846 806	7 550 912	137 961 322	41 383 750	3 770 600	17 017 233	888 859	65 232 732	0	635 815 331	637 492	636 452 823
10 210 736	7 910 091	77 716 837	4 294 615	82 665	0	0	0	0	155 594 683	1 947 520	157 542 204
11 040 438	8 912 895	81 199 832	1 088 617	0	0	0	0	0	162 375 217	1 808 097	164 183 314

Répartition du nombre de contrats en milliers



Annexe

ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES COTISATIONS ACQUISES ET DE LA CHARGE DES SINISTRES (1)

ANNÉE INVENTAIRE	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
Règlements	291 067 281	233 992 989	164 654 842		
Provisions	68 615 832	96 264 927	145 397 085		
TOTAL NET SINISTRES	359 683 113	330 257 916	310 051 927		
PRIMES ACQUISES	381 874 084	396 560 459	410 293 626		
% Sin/Primes acquises	94,19	83,28	75,57		
2021					
Règlements	303 029 997	251 104 229	225 889 006	187 151 986	
Provisions	49 550 505	76 935 943	101 069 560	152 321 407	
TOTAL NET SINISTRES	352 580 502	328 040 172	326 958 566	339 473 393	
PRIMES ACQUISES	381 874 084	395 711 571	409 800 304	431 301 259	
% Sin/Primes acquises	92,33	82,90	79,78	78,71	
2022					
Règlements	308 425 956	260 183 532	241 952 867	254 644 501	233 931 165
Provisions	44 728 294	62 951 219	75 587 744	98 475 794	224 998 556
TOTAL NET SINISTRES	353 154 250	323 134 751	317 540 611	353 120 295	458 929 720
PRIMES ACQUISES	381 874 084	395 711 571	409 332 559	430 410 216	451 840 190
% Sin/Primes acquises	92,48	81,66	77,58	82,04	101,57

(1) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours, hors provision pour sinistres non encore manifestés de la branche construction (dommage ouvrage et RC décennale).

LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (TOUS EXERCICES ANTÉRIEURS CONFONDUS)

	Bilan 2022	BILAN 2021
ANNEXE 1-11		
<i>Provision pour risques en cours</i>	11 833	1 079
ANNEXE 1-12 A		
<i>Prévision de recours à encaisser</i>	16 299	17 259
ANNEXE 1-12 B (*)		
<i>Provisions pour sinistres à l'ouverture</i>	636 453	614 927
<i>Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs</i>	119 260	111 198
<i>Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture</i>	495 119	484 131
BONIS / MALIS	22 074	19 598

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours en milliers d'euros

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	159 616 634	131 945 239	215 228 161
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	193 585 293	193 081 565	230 903 941
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	52 578 803	52 538 344	64 054 615
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	119 128 208	119 128 208	116 696 758
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	529 761 991	527 947 301	475 448 172
7. Autres prêts et effets assimilés	293 641	293 641	293 641
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 603 386	2 603 386	2 603 386
9. Dépôts et autres placements	20 535 864	20 535 864	20 535 864
11. Autres instruments financiers à terme	78 630	78 630	78 630
12. Total des lignes 1 à 11	1 078 182 450	1 048 152 179	1 125 843 169
a) dont			
- Placements évalués selon l'article R343-9	529 761 991	527 947 301	475 448 172
- Placements évalués selon l'article R343-10	548 420 459	520 204 878	650 394 996
TOTAL A	1 078 182 450	1 048 152 179	1 125 843 169
b) dont pour les entreprises visées à l'article L310-1			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 010 671 935	980 641 664	1 058 332 653
- Valeurs garantissant les engagements envers les Institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	2 603 386	2 603 386	2 603 386
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	64 907 129	64 907 129	64 907 129
TOTAL B	1 078 182 450	1 048 152 179	1 125 843 169

INFORMATIONS

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « terrains et constructions »	0	0	0
b) Montant des terrains et constructions			
- les immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement	13 616 933	11 563 827	15 039 760
- les autres immobilisations	145 999 701	120 381 412	200 188 401
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'art. R 343-9		1 875 144	



**Votre assureur vous connaît
et pour vous, ça change tout !**



Siège social : Bois du Fief Clairet - BP 80000 - 86066 Poitiers Cedex 9

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables contre l'incendie, les accidents et les risques divers. Entreprise privée régie par le Code des assurances.